



## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### QUATRIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATIONS POUR INOBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le contexte de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, des demandes de dérogations pour inobservation de critères de réalisation, de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès aux ressources, ainsi que de l'examen des assurances de financement, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**, incluant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI, pour examen par le conseil d'administration le 2 juillet 2018, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 11 mai 2018 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 juin 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Une **déclaration de l'administrateur** du FMI pour la République centrafricaine.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités centrafricaines\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités centrafricaines\*

Protocole d'accord technique

\* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publications Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**  
**Washington**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 18/272  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
3 juillet 2018

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord en faveur de la République Centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 32,1 millions de dollars**

- L'achèvement de la revue permet de décaisser 32,1 millions de dollars.
- La mise en œuvre du programme est satisfaisante dans un contexte difficile. Il est essentiel de rétablir la paix et d'accélérer l'exécution du programme de développement pour pérenniser la reprise économique et réduire la pauvreté.
- Il est crucial d'accroître les ressources intérieures pour augmenter les dépenses dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et la sécurité.

Le 2 juillet 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)<sup>1</sup> en faveur de la République Centrafricaine (RCA). L'achèvement de cette revue permet de décaisser 22,84 millions de DTS (environ 32,1 millions de dollars), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord à 88 millions de DTS (environ 123,7 millions de dollars).

L'accord FEC en faveur de la RCA a été approuvé par le conseil d'administration le 20 juillet 2016 (voir [communiqué de presse n°16/352](#)) pour un montant de 83,55 millions de DTS, porté par la suite à 133,68 millions de DTS (environ 189 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part de la RCA au FMI).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants en dépit de conditions sécuritaires et humanitaires difficiles. Les autorités ont accéléré l'exécution de leur programme de réformes et de leurs plans d'investissement public.

« La politique budgétaire est globalement en bonne voie. Le budget révisé pour 2018 inclut de nouvelles mesures portant sur les recettes et reste axer sur l'objectif de solde primaire intérieur tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et des dépenses d'investissement. Il sera crucial de redoubler d'efforts pour mobiliser les recettes intérieures, qui restent faibles, afin de pouvoir soutenir l'augmentation des dépenses. Étant donné le

risque élevé de surendettement, il est essentiel de continuer de recourir à des financements sous la forme de dons pour préserver la viabilité de la dette. La mise en œuvre du programme d'investissement du plan national de relèvement et de consolidation de la paix stimuler les perspectives économiques

« Les autorités ont continué de mettre en œuvre des réformes budgétaires structurelles, qui ont contribué à renforcer le compte unique du Trésor et ont amélioré la transparence budgétaire et la traçabilité des recettes intérieures. La publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire permet de mieux surveiller les dépenses. Il convient d'envisager davantage une rationalisation des taxes quasi-budgétaires, une réduction des procédures de paiements exceptionnelles et un renforcement du système de déclaration de patrimoine. Il sera important aussi de tenir les engagements en matière de renforcement de la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

« L'État a commencé à apurer les arriérés intérieurs. Le remboursement transparent des arriérés soutiendra la croissance, et renforcera la crédibilité de l'État et le secteur bancaire.

« Le programme de la RCA est soutenu par la mise en œuvre de politiques et réformes au niveau des institutions régionales, dans les domaines de la réglementation des changes, du cadre de la politique monétaire, et de l'augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, qui sont essentiels au succès du programme. »

---

<sup>1</sup>La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements. Pour des détails concernant l'accord en faveur de la République Centrafricaine, voir [www.imf.org/external/country/CAF](http://www.imf.org/external/country/CAF).



# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

18 juin 2018

QUATRIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Contexte** : L'économie de la République centrafricaine (RCA), un pays fragile, se redresse progressivement. Après la crise de 2013, la situation macroéconomique s'est stabilisée : la croissance a repris, l'inflation a baissé, les recettes intérieures en hausse et les ratios d'endettement ont diminué. Toutefois, les perspectives sont assombries par une fragilité persistante dans un contexte marqué par des flambées de violence récurrentes. La moitié de la population dépend de l'aide humanitaire. Une croissance plus forte et plus inclusive est nécessaire pour faire reculer une pauvreté généralisée. La stratégie économique du gouvernement est soutenue par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant total de 133,68 millions de DTS (120 % de la quote-part) approuvé en juillet 2016.

**Programme** : Les résultats du programme sont satisfaisants. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs prévus pour fin décembre 2017 ont tous été atteints, à l'exception de l'objectif fixé pour les recettes intérieures et du critère continu de non-accumulation d'arriérés extérieurs. L'apurement des arriérés intérieurs est en cours. Les entretiens ont porté sur la mobilisation des recettes, la transparence et la responsabilisation en matière de finances publiques. Une loi de finances rectificative pour 2018 a été soumise au Parlement. Elle prévoit des mesures de recettes supplémentaires et de nouveaux investissements prioritaires, conformément aux objectifs du programme. Le programme s'appuie par les efforts déployés au niveau régional pour continuer d'appliquer une politique monétaire appropriée, de constituer des réserves régionales et de promouvoir la stabilité du secteur financier.

**Opinion des services du FMI** : Les services du FMI soutiennent les demandes des autorités concernant l'achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FEC et les dérogations pour non-observation des critères de réalisation portant sur les recettes

intérieures et la non-accumulation des arriérés extérieurs. L'achèvement de la présente revue permettra de procéder à un décaissement équivalant à 22,84 millions de DTS. Les services du FMI recommandent en outre de finaliser la revue des assurances de financement.

Approuvé par  
**Joel Toujas-Bernaté (AFR) et  
 Martin Sommer (SPR)**

Les discussions se sont déroulées à Washington (du 18 au 24 avril) et à Paris (du 4 au 11 mai). La mission était composée de M. Jahjah (chef de mission), de M<sup>mes</sup> Raoilisoa et Diallo et de MM. Ouedraogo et Stenzel (tous du Département Afrique (AFR)), ainsi que de M. Benon (représentant résident). M<sup>me</sup> Tenison (AFR) a prêté son concours au siège. La mission s'est entretenue avec MM. Touadéra, Président de la République, Dondra, Ministre des finances et du budget, et Moloua, Ministre de l'économie, du plan et de la coopération, ainsi qu'avec le Directeur national de la BEAC et de hauts fonctionnaires. M. Kibassim (conseiller de l'administrateur) a participé aux entretiens. La mission s'est également entretenue avec des représentants de l'Union européenne (UE), de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD). Les services du FMI tiennent à remercier M<sup>me</sup> Attey pour son concours à l'occasion de la production de leur rapport.

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>	<b>6</b>
<b>DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE</b>	<b>9</b>
A. Loi de finances rectificative pour 2018	9
B. Renforcement de l'efficacité et de la transparence des finances publiques	10
C. Réduction de la dette	11
D. Stabilité financière et développement	13
E. Climat des affaires	13
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	<b>14</b>
<b>MODALITES DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>14</b>
<b>EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>16</b>
A. Priorités	33
B. Évaluation de l'efficacité des opérations d'AT antérieures	33
C. AT priorités pour l'avenir	33
D. Risques et mesures d'atténuation	36

E. Engagements pris par les autorités _____	37
---	----

## ENCADRE

1. Mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement _____	8
--	---

## FIGURE

1. République centrafricaine : résultats et perspectives macroéconomiques, 2012–20 _____	19
--	----

## TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23 _____	20
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (milliards de FCFA) _____	21
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (en pourcentage du PIB) _____	22
3. Situation monétaire, 2016–23 (milliards de FCFA, fin de période) _____	23
4a. Balance des paiements, 2016–23 (milliards de FCFA) _____	24
4b. Balance des paiements, 2016–23 (en pourcentage du PIB) _____	25
5. Besoins de financement extérieur, 2018–23 _____	26
6. Plan de gestion de trésorerie, 2018 (millions de FCFA) _____	27
7. Engagements pour 2018 et 2019 _____	28
8. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2017–29 _____	29
9. Indicateurs de solidité financière, décembre 2010–décembre 2017 _____	30
10. Calendrier des décaissements, 2016–19 _____	31
11. Matrice d'évaluation des risques (MER) _____	32

## ANNEXE

I. Cadre stratégique de renforcement des capacités _____	33
--	----

## PIECES JOINTES

I. Lettre d'intention _____	40
Pièce jointe I. Memorandum de politiques économiques et financières _____	42
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique 2018 _____	53

## CONTEXTE

1. **La République centrafricaine (RCA) est prise au piège de la fragilité.** La mauvaise gouvernance, le manque d'opportunités et la prolifération des groupes armés ont conduit à l'instabilité politique et affaibli le contrôle de l'État. La pauvreté est extrêmement élevée (plus de 75 % de la population selon les estimations de la Banque mondiale).

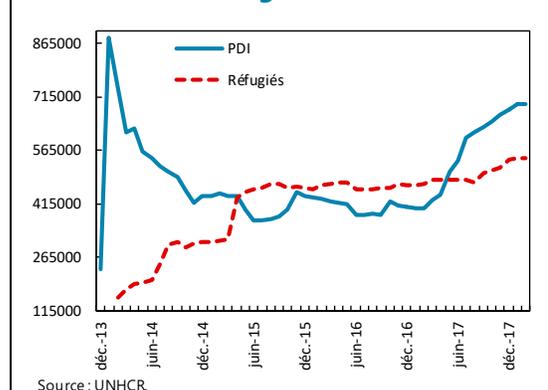
2. **La recrudescence de la violence menace la consolidation de la paix.** Les tensions et la violence ont repris depuis 2017. Le nombre de personnes déplacées internes et de réfugiés a

augmenté (graphique 1) et la moitié de la population dépend de l'aide humanitaire. La situation sécuritaire est instable dans tout le pays. En avril 2018, une tentative d'arrestation infructueuse dans un quartier rebelle de la capitale Bangui a déclenché une vague d'affrontements meurtriers. Depuis, la stabilité à Bangui a été progressivement restaurée, mais reste sujette à des revers.

3. **Le gouvernement continue de mettre en oeuvre leur programme visant à rétablir l'autorité de l'État, améliorer la gouvernance et lutter contre la pauvreté, mais avec des résultats contrastés.** Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA), qui couvre la période 2017—2021 et bénéficie d'une aide substantielle des bailleurs de fonds, fournit un cadre global pour reconstruire l'administration publique et encourager la reprise (encadré 1). Les premières mesures portaient essentiellement sur le déploiement de fonctionnaires dans les régions administratives (effectif dans 12 des 16 régions), la restauration du système judiciaire et de la justice pénale afin de lutter contre l'impunité, et la réforme et redynamisation des forces armées.

4. **L'accord FEC entre dans sa troisième année.** Le programme a permis de catalyser une aide budgétaire substantielle de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), de l'UE et de la France. Il s'inscrit dans le cadre de l'approche globale adoptée par le FMI pour relever les défis au niveau de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et sa stratégie est pleinement conforme aux priorités régionales en matière de réforme. Dans leur rapport de juin 2018 sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les services du FMI examinent en détail une évaluation à jour des évolutions au niveau régional (qui demeure vitale pour le succès du programme de la RCA).

**Graphique 1. République centrafricaine : PDI et réfugiés, 2014–2017**



## EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

5. **La reprise se poursuit à un rythme modeste.** La croissance est estimée à 4,3 % en 2017, soutenue par une activité robuste dans les secteurs forestier, minier, BTP et commerce. Cependant, l'insécurité a affecté la production agricole. L'inflation atteint 4,1 %, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires.

6. **Le déficit budgétaire a été contenu malgré la contreperformance des recettes.** La mobilisation des recettes intérieures a stagné en 2017 à cause de la faiblesse des contrôles fiscaux, du faible recouvrement des arriérés d'impôts, du rendement limité du contrôle rétroactif des valeurs des importations et de la baisse des recettes fiscales forestière. Toutefois, les résultats se sont améliorés au premier trimestre de 2018, avec une augmentation des recettes, en terme nominale, de 23 % par rapport à 2017. L'objectif indicatif fixé pour la fin de mars a été atteint, ce qui suggère que certaines réformes ont commencé à porter leurs fruits. Du côté des dépenses, la masse salariale se situe à 5,1 % du PIB. Avec l'aide d'un bailleur de fonds bilatéral, les autorités ont mis à la retraite environ 800 soldats qui avaient atteint l'âge requis. Les autres dépenses courantes sont restées globalement inchangées par rapport à 2016. Dans l'ensemble, le déficit primaire intérieur s'est élevé à 2,2 % du PIB. L'investissement public s'est redressé, grâce en grande partie aux dépenses en capital financées sur ressources extérieures. La dette publique<sup>1</sup> est ramenée à 53 % du PIB du fait, entre autres, de l'allègement consenti par la Chine.

7. **La situation extérieure a évolué conformément aux prévisions.** Le déficit courant (8 ½ % du PIB) n'a pas varié par rapport à 2016. La hausse des exportations de bois et de diamants n'a pas compensé l'augmentation des importations de pétrole et de celles liées aux investissements publics. La balance globale a été excédentaire, ce qui a contribué à une accumulation d'actifs extérieurs nets plus importante que prévu.

8. **La croissance du crédit à l'économie a été faible.** Le crédit à l'économie a progressé de 1,4 % en 2017, malgré l'arrivée à échéance d'un emprunt spécifique dans le secteur des télécommunications. Les indicateurs de solidité financière indiquent que les banques restent robustes dans un climat des affaires difficile, alors que, parallèlement, le niveau élevé des prêts improductifs baissait légèrement.

9. **Les perspectives à moyen terme se sont améliorées.** Les services du FMI s'attendent à ce que la croissance reste dans l'ensemble inchangée en 2018 (4,3 %) et augmente de 5 % à moyen terme sous l'impulsion des secteurs de la forêt et du bâtiment, et grâce à l'accélération des projets exécutés dans le cadre du RCPCA. Le projet d'une grande centrale solaire a été confirmé et sa construction devrait débuter en 2019. Le doublement de l'approvisionnement en électricité permettrait de s'attaquer à un obstacle majeur à la croissance.

---

<sup>1</sup> Arriérés pré-PTE inclus.

10. **Des risques demeurent, avec la possibilité d'une escalade de la violence.** Une recrudescence des tensions et des combats aurait des répercussions sur le commerce, la production agricole et les travaux publics, et impacterait la stratégie de développement des autorités. Cela aurait pour effet d'intensifier la crise humanitaire, de miner la confiance, d'augmenter l'inflation et de réduire les recettes publiques. Une nouvelle hausse des cours mondiaux du pétrole affaiblirait la situation des finances publiques et nécessiterait la prise de mesures supplémentaires pour préserver la stabilité. D'autres risques concernent notamment la capacité limitée des autorités à appliquer la stratégie de développement et les retards dans le décaissement des aides extérieures, ce qui pourrait réduire l'investissement public et compliquer la gestion de trésorerie. Par contre, un rebond plus fort est possible si la sécurité s'améliore et si les fragilités de longue date dans le domaine de la gouvernance sont prises en main.

### Encadré 1. Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement

**Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) comprend trois piliers :** i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, ii) renouveler le contrat social entre l'État et la société et iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Les autorités ont adopté le RCPCA en octobre 2016. Un mois plus tard, des bailleurs de fonds s'étaient engagés à verser 2 milliards de dollars d'aide.

**Les résultats de la première revue du RCPCA sont mitigés.** Les décaissements au titre des projets et l'aide budgétaire dans le cadre du RCPCA se chiffraient à 240,2 millions de dollars en novembre 2017 (tableau 1 de l'encadré). Plusieurs objectifs

initiaux n'ont pas été atteints. Par exemple, 81 écoles primaires ont été rénovées et des équipements sanitaires ont été aménagés dans 73 bâtiments (contre des objectifs de 113 et de 90, respectivement), le nombre de projets de travaux routiers lancés a été inférieur aux prévisions et seulement 3 % des 7000 combattants initialement ciblés ont participé aux programmes de démobilisation. La revue du RCPCA a recommandé de mieux sélectionner les projets, d'en accélérer l'exécution et d'en renforcer le contrôle et l'appropriation en améliorant le rôle du comité interministériel.

**Tableau 1 de l'encadré. RCA : stratégie de réduction de la pauvreté : application**

(2017, millions de dollars)

Pilier 1		Pilier 3	
Disarmement et réinsertion	29.8	Secteurs de production	4.7
Réforme du secteur de la sécurité	4.4	Agriculture, élevage	2.6
Justice	7.4	Forêt/ressources naturelles	2.1
Cohésion sociale et réfugiés	16.7	Industries extractives	0.0
<b>Total</b>	<b>58.2</b>	Infrastructures	21.3
		Routes et transports	20.2
		Electricité	1.1
<b>Pilier 2</b>		Télécommunications	0.0
Rétablissement des administrations locales	13.9	Secteur privé et emploi	5.0
Services sociaux de base	19.8	<b>Total</b>	<b>31.0</b>
Education	0.6	<b>TOTAL</b>	<b>240.2</b>
Santé	15.8		
Eau et assainissement	3.5		
Protection sociale	0.0		
Capacité d'adaptation et sécurité alimentaire	4.2		
Stabilité macroéconomique et bonne gouvernance	113.0		
<b>Total</b>	<b>151.0</b>		

Source : autorités centrafricaines.

**L'exécution des projets s'accélère en 2018.** Au cours des trois premiers mois de l'année, 22 nouveaux projets visant à améliorer la santé, l'éducation, les infrastructures et les services d'eau et d'assainissement ont été lancés. Ces projets représentent 7 % du PIB, dont l'équivalent de 3 % devrait être décaissé en 2018.

**Des risques pèsent sur cette exécution.** Une dégradation de la sécurité compromettrait le rétablissement des services publics de base dans de nombreuses régions du pays. Toutefois, l'engagement ferme de la communauté internationale de soutenir l'application du PNRC atténue en partie ce risque.

## DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

*Les discussions ont porté sur la loi de finances rectificative pour 2018, le renforcement de la transparence et de la responsabilisation, le bilan des progrès accomplis pour maîtriser la parafiscalité et l'application de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.*

### A. Loi de finances rectificative pour 2018

11. **Les services du FMI ont fait valoir que la contreperformance des recettes en 2017 impose une révision de la loi de finances pour 2018 et de nouvelles mesures de recettes.** En outre, la non-adoption par le Parlement d'une augmentation des taxes sur les exportations de produits forestiers et de diamants, la hausse des cours du pétrole et le retard de l'application des mesures fiscales prévues pour 2018 pèseront sur les recettes. Faute de s'attaquer au problème, l'écart par rapport aux projections des recettes de 2018 serait d'environ 1 % du PIB.

12. **Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur les paramètres clés de la loi de finances rectificative, les nouvelles mesures fiscales et un ajustement des dépenses.** Des risques accrus en matière de sécurité dans la capitale Bangui pourraient peser sur l'exécution du budget.

- Les nouvelles mesures de recettes comprennent : un relèvement des taux d'imposition des exportations de produits forestiers et de diamants (0,02 % du PIB) et du prix de référence du bois (0,02 % du PIB), une amélioration de la perception de l'impôt sur le revenu (0,16 % du PIB) et l'intégration dans le budget des recettes des provinces, de la redevance d'usage routier et de la taxe sur le service universel (0,39 % du PIB). Malgré ces mesures supplémentaires, les projections de recettes pour 2018 ont été ramenées de 116 à 112 milliards de FCFA (paragraphe 15 du MPEF).
- Du côté des dépenses, les dépenses non prioritaires au titre des transferts et subventions et des biens et services seront réduites de 0,5 % du PIB par rapport à la loi de finances initiale 2018. Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures augmenteront légèrement afin de permettre la remise en état de deux routes principales.
- Déficit : Les autorités continuent de viser un déficit primaire intérieur (point d'ancrage budgétaire du programme) de 1,4 % du PIB et une réserve de trésorerie d'au moins 1,5 % du PIB.

**Tableau 1. République centrafricaine : mesures de recettes supplémentaires**

(en pourcentage du PIB)

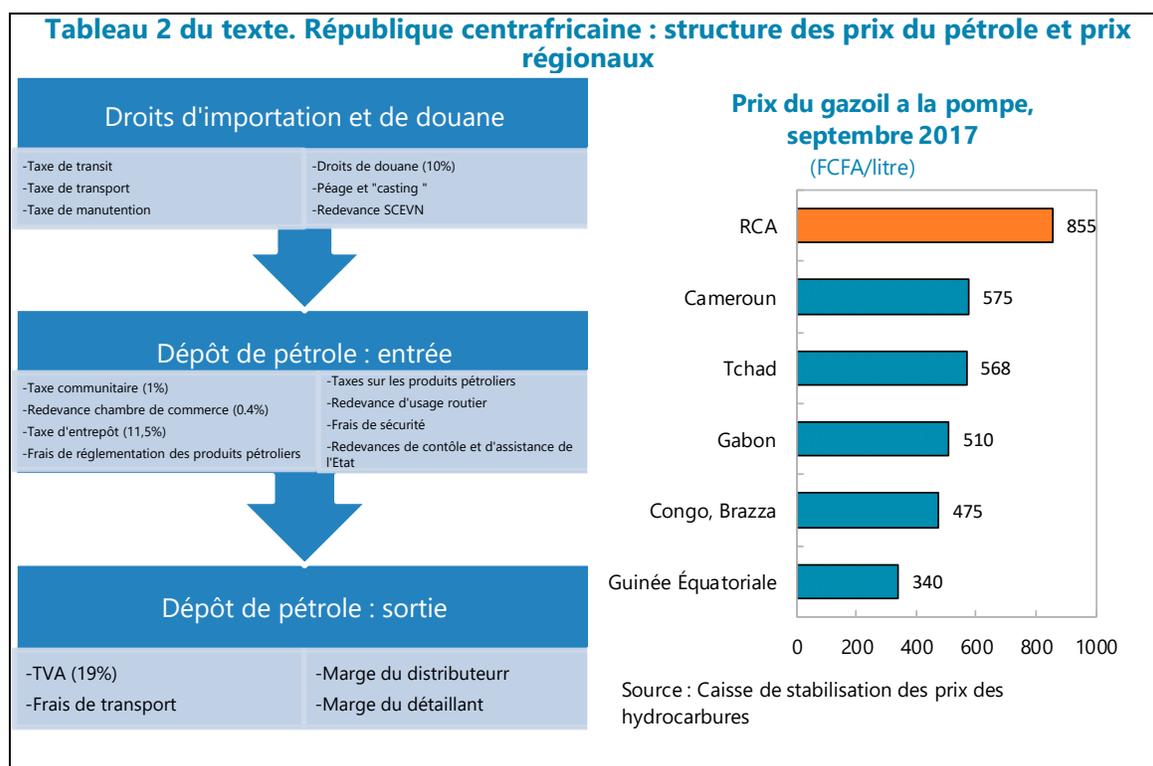
Relèvement des taxes sur les exportations de bois et de diamants	0.02
Majoration du prix de référence du bois	0.02
Intégration des recettes des provinces, de la redevance d'usage routier et des droits de télécommunication	0.39
Amélioration du recouvrement de l'impôt sur le revenu	0.16

13. **Des mesures supplémentaires visant à renforcer les recettes ont été convenues.** Sur la base d'une récente mission d' AT de FAD sur la mobilisation des recettes, les services du FMI

ont recommandé d'intensifier le contrôle des déclarations fiscales, d'améliorer l'échange d'informations entre les services douaniers et fiscaux et de renforcer le recouvrement des arriérés d'impôt. Les autorités concourent à ces recommandations et s'engagent à les appliquer. En outre, la restructuration des prix des produits pétroliers est attendue avant la fin de juin de façon à réduire les marges des intermédiaires (repère structurel, fin de juin 2018) (paragraphe 15 du MPEF). La hausse des prix du pétrole se traduirait par une baisse des recettes en l'absence de restructuration. Des marges de manoeuvre pour simplifier cette structure existent, et étant donné que les prix de détail sont déjà les plus élevés de la région, ce qui limite la possibilité d'ajuster les prix (graphique 2 du texte). La pleine application de ces mesures offre un potentiel d'évolution favorable pour les projections des recettes courantes.

## B. Renforcement de l'efficacité et de la transparence des finances publiques

14. **La rationalisation de la parafiscalité est en cours.** Les autorités ont intégré la taxe aéroportuaire dans le compte unique du Trésor (CUT). Ensuite, les recettes tirées de la redevance d'usage routier, de la taxe sur le service universel, ainsi que les recettes provenant des provinces seront également enregistrées dans le CUT. Les autres seront soit transférées ultérieurement, notamment dans le cadre de la loi de finances pour 2019, soit éliminées. Les autorités ont procédé à la nomination de comptables au niveau des agences parafiscales pour améliorer la surveillance financière, et ont lancé un vaste programme d'audit. Des audits internationaux de deux agences particulièrement importantes, le fonds forestier et l'agence de régulation des télécommunications, sont en cours afin d'avoir plus de visibilité sur leurs opérations financières (repère structurel, fin juin 2018) (paragraphe 17 du MPEF).



15. **L'application de la procédure régulière des dépenses reste un défi.** En 2017, les dépenses effectuées par voie de procédures exceptionnelles représentaient 24 % des dépenses non salariales. Elles sont principalement utilisées pour les caisses d'avance dans certains secteurs, les avances de fonds, les missions à l'étranger et les évacuations sanitaires. Les autorités ont normalisé les procédures de dépenses dans les secteurs de la défense, de l'éducation et de la santé en interdisant l'utilisation des caisses d'avances. Cela a contribué à ramener la part des dépenses exceptionnelles à 9 % au premier trimestre de 2018. Les autorités ont l'intention de renforcer davantage les procédures budgétaires: i) en précisant dans la loi de finances rectificative un plafond pour les montants à engager pour les opérations des caisses et des régies d'avances, ii) en interdisant le renouvellement des caisses si les dépenses ne sont pas correctement régularisées, iii) en clôturant systématiquement toutes les caisses à la fin de l'exercice (*nouveau repère structurel, fin de décembre 2018*), (iv) en adoptant un décret qui réglementera les modalités des évacuations sanitaires (*nouveau repère structurel, fin de mars 2019*) et (v) en instituant une circulaire d'exécution budgétaire pour donner aux ministères dépen­siers des informations sur la loi de finances pour 2019 (*nouveau repère structurel, fin décembre 2018*) (paragrap­hes 19 et 20 du MPEF).

16. **Les autorités ont convenu de renforcer la surveillance financière des institutions et des entreprises publiques.** La situation financière des agences et entreprises qui échappent au périmètre de l'administration centrale est opaque. Les autorités renforceront donc la surveillance en réorganisant le suivi au sein du ministère et en révisant le cadre juridique des établissements et des entreprises publiques (*nouveau repère structurel, fin mars 2019*) (paragraphe 20 du MPEF).

17. **Le renforcement du régime de déclaration des actifs améliorerait la transparence et la responsabilisation.** La plupart des fonctionnaires astreints à cette règle ont soumis leur déclaration à la Cour constitutionnelle. Les services du FMI ont soutenu que le régime pourrait être renforcé en publiant les déclarations d'actifs, en précisant l'étendue des actifs à déclarer, en appliquant des sanctions en cas de manquement aux obligations et en pénalisant les actes de corruption, y compris l'enrichissement illicite conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les autorités ont souligné qu'il serait difficile de modifier le cadre législatif en vigueur et d'aller au-delà de la pratique actuelle.

### C. Réduction de la dette

18. **L'apurement des arriérés commerciaux et de salaires est en cours.** En raison des exigences strictes en matière de contrôle, d'identification requise, et de retards dans les décaissements de l'aide budgétaire, certains remboursements qui devraient être effectués à fin 2017 ont été reportés au début de 2018. Seul un faible montant d'arriérés commerciaux reste à apurer (0,2 % du PIB) (tableau 2 du texte). Un audit international a confirmé qu'à la fin de mars 2018, les arriérés étaient dans l'ensemble remboursés comme prévu et que toutes les sauvegardes étaient intégralement appliquées. Les autorités assurent le paiement de la dette envers les banques commerciale selon le plan de remboursement convenu. Les paiements d'amortissement à la BEAC débiteront en 2022, conformément aux engagements régionaux en matière de remboursement des avances statutaires et exceptionnelles.

19. **Certains créanciers extérieurs ont accordé un allègement de dette.** La Chine a annulé cinq prêts représentant 2 % du PIB et a allégé l'encours de la dette. Les discussions avec l'Inde pour régulariser les arriérés ont progressé. Un accord est en cours de finalisation sur la base d'un apurement complet des arriérés en 2018 et une restructuration du reliquat de la dette est envisagée, les remboursements à ce titre devant commencer en 2024. La RCA a également conclu des accords de restructuration de la dette avec deux créanciers privés. Le faible montant restant (0,2 % du PIB) sera remboursé dans un délai de cinq ans. La RCA avait accumulé au début de 2018 des arriérés peu élevés envers le Fonds international de développement agricole. Un manque de clarté sur les obligations de paiement, aggravé par le fait que les archives de la dette de la RCA ont été en partie détruites pendant la crise de 2013, est à l'origine de cette omission. Les autorités ont rapidement apuré ces arriérés à la suite d'entretiens avec le créancier. La RCA a également accumulé 128 milliards de FCFA de dettes pré-PPTE envers des pays non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye, Province chinoise de Taiwan). Tous les créanciers publics auxquels sont dus des arriérés pré-PPTE ont donné leur consentement au financement du FMI<sup>2</sup> (paragraphe 22 du MPEF). La RCA continue d'accuser des arriérés envers un créancier privé et de déployer des efforts de bonne foi pour conclure un accord collaboratif. Étant donné qu'un soutien financier rapide est jugé essentiel pour le succès du programme de la RCA et que ce pays applique des politiques judicieuses, le FMI peut fournir un financement à la RCA nonobstant ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés.

**Tableau 2. République centrafricaine :  
Plan d'apurement des arriérés intérieurs, 2017–19**

	2017		2018				2019			2020
	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
<b>Arriérés salaires et retraites</b>										
(en milliards de FCFA)	64.9	62.6	57.6	46.4	35.1	23.9	18.0	12.0	6.1	
(% du PIB)	5.8	5.2	4.8	3.8	2.9	1.8	1.4	0.9	0.5	0.0
Remboursement	2.3	5.0	11.2	11.2	11.2	6.0	6.0	6.0	6.0	
<b>Arriérés envers les fournisseurs privés</b>										
Stock										
(en milliards de FCFA)	9.4	9.4	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(% du PIB)	0.8	0.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	0.0	6.9	2.5							

Sources: Autorités centrafricaines et calculs des services du FMI

20. **L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2018 confirme le risque élevé de surendettement de la RCA.** Le dépassement des seuils dans les scénarios de référence ou autres montrent que la trajectoire de la dette de ce pays est vulnérable aux chocs du PIB, des exportations et des recettes. Les autorités partagent le point de vue selon lequel la RCA devrait mobiliser des dons, parallèlement à un plafonnement rigoureux des financements hautement concessionnels pour les projets cruciaux pour lesquels des dons ne pourraient être obtenus. On

<sup>2</sup> Dans le cas de la Libye, le consentement est censé avoir été reçu nonobstant les arriérés, conformément aux modalités révisées d'obtention du consentement des créanciers (FO/DIS/17/46).

peut s'attendre à une amélioration de l'information sur la dette une fois que le système de gestion de la dette Sygade sera utilisé (*repère structurel, fin de juin 2018*) (paragraphe 23 du MPEF).

## D. Stabilité financière et développement

21. **Le système bancaire reste stable, mais la mission de surveillance sur place a identifié des défaillances.** La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), l'autorité régionale de contrôle bancaire, a repris les inspections sur place de toutes les banques exerçant leur activité en RCA. D'après ces inspections, il est possible d'améliorer la gouvernance, les contrôles internes et le respect des normes prudentielles. Les autorités se sont engagées à donner suite rapidement aux recommandations (paragraphe 27 du MPEF).

## E. Climat des affaires

22. **Le climat des affaires reste à améliorer.** Les relations entre le secteur public et le secteur privé sont marquées par un manque de confiance. Le système judiciaire est fragile et l'application des lois en vigueur inégale. Les autorités s'efforcent de remédier à cette situation : elles ont révisé le code de commerce et celui des impôts, une charte révisée de l'investissement a été soumise au Parlement et des comités ont été créés pour examiner les problèmes fiscaux et renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé.

Dette extérieure CGE	Volume de la nouvelle dette en 2018		VA de la nouvelle dette en 2018 (aux fins du programme)	
	millions de dollars	en %	millions de dollars	en %
<b>Par source de financement</b>	<b>9.0</b>	<b>100.0</b>	<b>4.4</b>	<b>100.0</b>
<b><i>Dette concessionnelle, dont</i></b>	<b>9.0</b>	<b>100.0</b>	<b>4.4</b>	<b>100.0</b>
Dette multilatérale	9.0	100.0	4.4	100.0
Dette bilatérale	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0
<b><i>Dette non concessionnelle</i></b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Emplois du financement</b>	<b>9.0</b>	<b>100.0</b>	<b>4.4</b>	<b>100.0</b>
Infrastructures	9.0	100.0	4.4	100.0
Dépenses sociales	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement du budget	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire</b>				
<b><i>Projections indicatives</i></b>				
Année 2	<b>6.0</b>		<b>2.9</b>	
Année 3	<b>6.0</b>		<b>2.9</b>	

23. **Les autorités se sont engagées à accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles.** A cet effet, elles publieront tous les permis forestiers délivrés jusqu'au

30 juin 2018 (*nouveau repère structurel, fin de septembre 2018*), ainsi que, sur une base trimestrielle, tous les permis d'exploitation minière accordés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le site Internet du Ministère des Finances (*nouveau repère structurel, fin de septembre 2018*) (paragraphe 25 du MPEF).

24. **La construction d'une grande centrale solaire devrait commencer en 2019.** La pénurie d'électricité est une contrainte importante qui pèse sur la croissance de la RCA. Les autorités ont signé un accord avec la Banque mondiale pour la construction d'une centrale solaire qui pourrait doubler les capacités actuelles. Les travaux devraient débuter en 2019. L'investissement, entièrement financé par des dons, se chiffre à 3 % du PIB.

## ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

25. **Le FMI apporte un soutien important au renforcement des capacités.** Depuis janvier 2017, la RCA a bénéficié au titre du projet pilote de cadre de renforcement des capacités du FMI d'une importante AT du FMI et d'AFRITAC Centre (Annexe I). Les résultats escomptés à moyen terme sont d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de rétablir la discipline et la transparence budgétaires, de renforcer la gestion de la dette et de créer une cellule macrobudgétaire centrale. Les priorités en matière de renforcement des capacités coïncident parfaitement avec les principaux objectifs de réforme du programme, notamment la mobilisation des recettes intérieures, la préparation et l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et celle de la dette. Une AT est également fournie dans le domaine des statistiques des finances publiques et des comptes nationaux. Le nombre des missions d'AT, conjugué à une faible capacité d'absorption, a mis en évidence la nécessité d'améliorer le suivi et la coordination. A cet effet, les autorités ont renforcé la Cellule de suivi de la réforme financière (CS-REF) afin de mieux coordonner l'assistance technique et la formation (paragraphe 28 à 30 du MPEF).

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

26. **A fin de décembre 2017, le programme était appliqué de façon satisfaisante.** Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs fixés pour la fin de décembre ont été atteints, à l'exception de l'objectif de recettes intérieures et du critère continu de non-accumulation d'arriérés extérieurs (tableau 1 du MPEF). Les autorités ont apuré des arriérés et accru les dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dépassant de loin l'objectif indicatif en matière de dépenses sociales. Elles demandent des dérogations pour les critères de réalisation non respectés (recettes intérieures et non accumulation d'arriérés extérieurs) compte tenu des mesures correctives qu'elles ont prises, y compris la relance des actions visant à renforcer l'administration fiscale et les modifications apportées à la politique fiscale dans la loi de finances rectificative pour 2018, ainsi que l'apurement immédiat des arriérés extérieurs. Il est proposé de modifier les critères de réalisation prévus pour la fin de juin 2018 de façon à tenir compte de

cette loi de finance rectificative et à établir de nouveaux critères de réalisation pour fin décembre 2018.

27. **Trois des quatre repères structurels prévus pour la fin de décembre et de mars ont été atteints, mais avec un léger retard dans le cas de deux d'entre eux.** Les autorités ont adopté un plan d'action pour rationaliser la parafiscalité et publié une liste de toutes les exonérations fiscales en vigueur (tableau 2 du **MPEF**). L'informatisation d'un important bureau de douane est confrontée à des retards dus à des problèmes de connexion Internet. Les lois ou décrets portant création de 52 structures identifiées pour la perception des taxes parafiscales ont été publiés en mai. Deux des 54 structures initialement identifiées n'existent plus. De nouveaux repères structurels sont proposés pour 2018/2019 afin de renforcer la transparence, la responsabilisation et le climat des affaires.

28. **Le programme demeure intégralement financé.** La RCA a obtenu des engagements de financement fermes pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement pour la période du programme restant à couvrir sont bonnes (tableau 5 texte). La BAD et la Banque mondiale ont décaissé une aide budgétaire en 2018 et des décaissements de la France et de l'UE sont attendus ultérieurement cette année. Si l'aide budgétaire n'est pas décaissée comme prévu, les autorités s'engagent à différer certaines dépenses non prioritaires (courantes ou d'investissement financées sur ressources inérieures) jusqu'à ce que les fonds soient reçus.

**Tableau 4 du texte. République centrafricaine : besoin de financement en 2018–2019 et sources de financement**  
(milliards de CFAF)

	2018	2019
1. Besoin de financement	76.9	55.0
2. Appui budgétaire (dons)	39.7	36.4
Banque mondiale	14.6	8.8
Union européenne	13.1	15.1
Banque africaine de développement	5.4	5.9
France	6.6	6.6
Autres	0.0	0.0
3. Appui budgétaire (prêts)	0.0	0.0
Banque africaine de développement	0.0	0.0
3. Financement du FMI	37.2	18.6
4. Ecart de financement résiduel (1-2-3)	0.0	0.0

29. **La BEAC et la COBAC ont continué de concrétiser leurs engagements et donné de nouvelles assurances à l'appui des programmes des pays de la CEMAC<sup>3</sup>.** La concrétisation des engagements antérieurs a permis de resserrer la politique monétaire, d'éliminer les avances statutaires et de maintenir un contrôle ferme sur l'octroi de crédits aux banques. Par ailleurs,

<sup>3</sup> Voir le Staff Report on the Common Policies in Support of CEMAC Member Countries Reform Programs, juin 2018.

l'accumulation d'AEN au niveau régional était jusqu'en décembre 2017 conforme aux projections et des mesures visant à corriger de récents dérapages budgétaires dans certains pays de la CEMAC sont actuellement appliquées de façon à remettre l'accumulation d'AEN sur la trajectoire souhaitée, après la contreperformance du début de 2018. La BEAC a en outre prévu de nouvelles assurances en vue d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de renforcer la centralisation des réserves de change à la BEAC, ce qui sera crucial pour le succès des programmes des pays de la CEMAC. Ces assurances couvrent l'achèvement d'ici à la fin de 2018 de la modernisation du cadre opérationnel de la politique monétaire et la présentation (pour adoption) au Comité ministériel de la CEMAC d'ici à la fin de 2018 d'une réglementation révisée des changes. De plus, l'assurance concernant l'accumulation prévue d'AEN au niveau régional repose sur l'engagement de la BEAC de mener une politique monétaire suffisamment rigoureuse et sur celui des États membres d'appliquer des politiques d'ajustement dans le contexte des programmes appuyés par le FMI. Ces assurances sont cruciales pour le succès du programme de la RCA, car elles aideront à reconstituer un volume suffisant de réserves officielles de change afin d'assurer la viabilité extérieure de la région et, partant, de la RCA.

30. **La RCA dispose de ressources suffisantes pour rembourser le FMI.** D'importants remboursements à cette institution continueront de se multiplier en 2018 (tableau 10). Pour les assurer, les autorités effectuent actuellement des dépôts réguliers à la BEAC.

31. **Des risques considérables pèsent sur l'exécution du programme,** tels que : i) un environnement sécuritaire instable, ii) des capacités administratives insuffisantes, iii) des retards possibles dans le versement de l'aide budgétaire extérieure et iv) des tensions politiques et sociales, y compris l'opposition de la société civile.

32. **Évaluation des sauvegardes.** Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal périodique prévu pour les banques centrales régionales a été achevée en août 2017. Elle a fait état des mesures positives adoptées par la BEAC pour renforcer sa gouvernance dans le cadre de modifications de sa charte et des plans visant à renforcer la transparence de l'information financière par le basculement complet vers les IFRS. La BEAC poursuit l'application des recommandations de l'évaluation de 2017<sup>4</sup>.

## EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

33. **Une forte relance est nécessaire pour créer des emplois et réduire la pauvreté.** Certes la reprise se poursuit, mais, selon les projections actuelles, il faudra bien attendre la prochaine décennie pour retrouver le niveau d'activité d'avant la crise. La fin de la récente flambée de violence, le rétablissement de la paix et la réconciliation, le redéploiement de l'État et l'accélération de l'exécution du programme de développement sont indispensables pour parvenir à une reprise durable et créer des opportunités économiques pour les jeunes.

<sup>4</sup> Voir le *Staff Report on the Common Policies in Support of CEMAC Member Countries Reform Programs*, juin 2018.

34. **L'exécution du programme a été satisfaisante dans un contexte difficile.** Les autorités font preuve d'engagement exceptionnel à leur programme. Les mesures proposées dans la loi de finances rectificative pour 2018 sont autant de progrès dans la voie d'une amélioration de la transparence, de la mobilisation de recettes intérieures supplémentaires et d'un enracinement de la stabilité macroéconomique. L'intégration de certains impôts et taxes dans le budget général est une première étape importante pour s'attaquer au problème endémique de la parafiscalité, qui mine le milieu des affaires. Les services du FMI encouragent les autorités à utiliser la prochaine loi de finances pour poursuivre la consolidation du compte unique du Trésor.

35. **Les services du FMI saluent l'intention des autorités d'accroître la transparence des dépenses.** La baisse récente de la part des dépenses suivant des procédures exceptionnelles est un signe encourageant. Il y a lieu de féliciter les autorités d'avoir intégré dans leur programme de nombreuses recommandations d'une récente mission d'AT du FMI en matière de GFP. Un autre signal important pour rompre avec la mauvaise gouvernance du passé pourrait être donné par le renforcement du régime de déclaration des avoirs. Il convient de faciliter l'accès du public aux déclarations et d'aligner les obligations et les sanctions sur les meilleures pratiques.

36. **Le financement extérieur devrait se poursuivre sous la forme de dons.** Bien que la dette totale soit sur une trajectoire décroissante, le risque de surendettement reste élevé et la gestion de la dette présente plusieurs faiblesses. Les autorités devraient s'abstenir d'emprunter et ne contracter des prêts hautement concessionnels que dans des cas exceptionnels, en respectant les plafonds d'endettement prévus au programme. Il est crucial d'exécuter avec détermination la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs afin de continuer de réduire la dette, de rétablir la confiance dans l'État et de favoriser la cohésion sociale

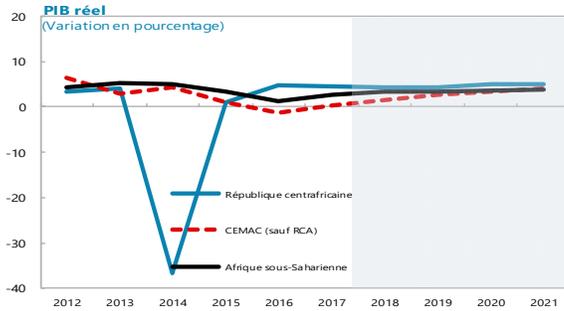
37. **Les risques pesant sur la mise en application du programme ont augmenté.** La récente flambée de tensions politiques, y compris les explosions de violence dans la capitale, a accru ces risques. Une escalade supplémentaire pourrait fragiliser la croissance, les recettes et la capacité des autorités à exécuter le programme, sur lequel les services du FMI continueront d'évaluer les effets du contexte politique et sécuritaire. Notamment, le risque que se matérialise une hausse des cours internationaux du pétrole se traduira, faute d'intervention des autorités, par une baisse des recettes intérieures. Les services du FMI se félicitent donc de l'engagement pris par les autorités de simplifier la structure des prix du pétrole en éliminant les marges des intermédiaires, ce qui devrait aider à préserver les recettes budgétaires. Il serait possible, le cas échéant, d'ajuster les prix de détail des carburants sur le marché intérieur, mais il conviendrait d'évaluer soigneusement les répercussions sociales d'une telle mesure, ainsi que le risque accru de fraude, les prix des carburants étant déjà plus élevés que dans les pays voisins.

38. **Compte tenu des résultats obtenus par la RCA dans le cadre du programme et du respect judicieux des assurances régionales, les services du FMI recommandent d'achever la quatrième revue.** Ils appuient également la demande de dérogations pour non-observation des critères de réalisation relatifs aux recettes intérieures et à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, compte tenu des mesures correctives prises par les autorités. Le programme

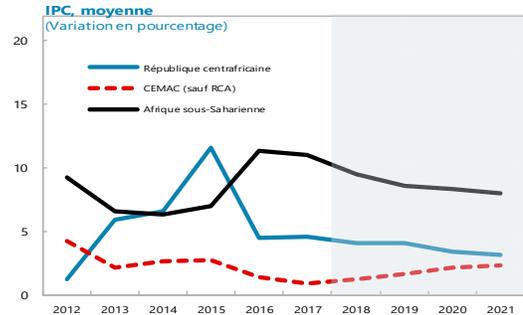
économique exposé dans la lettre d'intention et le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joints demeure approprié pour atteindre les objectifs du programme, étant donné le contexte sécuritaire difficile et les capacités administrative limitées. Les services du FMI proposent de subordonner l'achèvement de la cinquième révision à la concrétisation des assurances cruciales données au niveau de l'union, telles qu'établies dans le document d'information diffusé à l'échelle de l'union en juin 2018. Ils recommandent d'achever aussi la revue des assurances de financement.

## Graphique 1. République centrafricaine: résultats et perspectives macroéconomiques, 2012–20

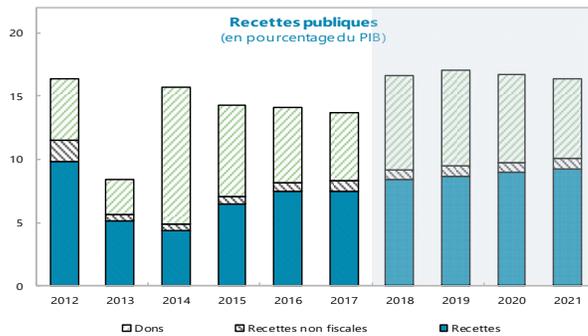
Une application rapide des réformes et un renforcement de la sécurité pourraient porter la croissance à moyen terme au-delà des projections actuelles...



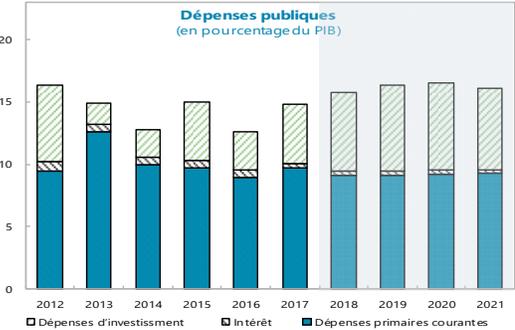
...tandis que, selon les projections, l'inflation devrait diminuer grâce à un meilleur approvisionnement alimentaire.



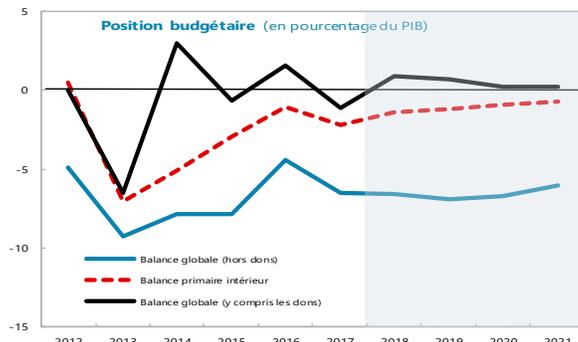
Les réformes des recettes commencent à porter leurs fruits et les recettes fiscales devraient augmenter progressivement...



...parallèlement à une augmentation des dépenses en capital par suite de l'application du PNRC.



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer modestement...



...et, bien qu'elle se renforce, la position extérieure fait ressortir l'important besoin d'investissement.



Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23**

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	3e Rev	Est.	3e Rev	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB a prix constants	4.5	4.0	4.3	4.0	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB par habitant a prix constants	2.6	2.1	2.4	2.0	2.4	3.1	3.0	3.0	3.1	3.1
PIB a prix courants	11.1	7.7	8.0	7.9	8.4	8.6	8.3	8.1	8.1	8.1
Déflateur du PIB	6.3	3.5	3.5	3.8	3.9	3.4	3.2	3.0	2.9	2.9
IPC (moyenne annuelle)	4.6	3.8	4.1	3.5	4.0	3.4	3.2	3.0	3.0	3.0
IPC (fin de période)	4.7	3.6	4.2	3.6	3.6	3.4	3.0	3.0	3.0	3.0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	5.8	1.1	10.3	5.1	8.6	8.6	8.3	8.1	8.1	8.1
Crédit à l'économie	17.5	17.5	1.4	16.2	5.9	7.0	15.8	13.8	14.5	15.9
Secteur extérieur										
Volume des exportations de biens	32.3	17.7	42.5	11.8	9.3	8.4	8.1	8.6	8.6	5.5
Volume des importations de biens	35.2	6.4	1.4	7.7	6.7	7.0	4.9	6.0	5.3	6.1
Termes de l'échange	25.0	-10.9	-19.7	-0.8	-11.4	1.5	0.7	2.3	0.0	-0.2
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)										
Épargne intérieure brute	5.1	4.9	5.2	5.7	6.9	8.4	9.1	9.6	10.2	10.8
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	3.7	3.2	1.9	3.1	3.3	2.7	1.9	1.7	1.6	1.4
Épargne intérieure brute	-5.4	-5.9	-3.7	-4.7	-3.0	-0.5	0.9	1.6	2.4	3.4
État	-1.0	-1.0	-1.6	-0.2	-0.1	0.2	0.5	0.7	0.8	1.1
Secteur privé	-4.4	-5.0	-2.1	-4.5	-2.9	-0.6	0.4	1.0	1.6	2.3
Consommation	105.4	105.9	103.7	104.7	103.0	100.5	99.1	98.4	97.6	96.6
État	7.3	7.3	7.5	7.3	7.0	7.0	7.0	7.1	7.1	7.1
Secteur privé	98.2	98.6	96.1	97.4	96.0	93.5	92.1	91.3	90.5	89.5
Investissement brut	13.7	13.4	13.8	14.0	15.3	15.9	16.0	15.5	15.5	16.0
État	3.1	4.3	4.8	5.0	6.3	6.9	7.0	6.5	6.5	6.5
Secteur privé	10.6	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.5
Solde des transactions courantes										
<i>Dons compris</i>	-8.6	-8.5	-8.6	-8.4	-8.4	-7.6	-7.0	-5.9	-5.3	-5.2
<i>A l'exclusion des dons</i>	-13.8	-14.2	-12.0	-13.9	-13.2	-11.6	-10.5	-9.4	-8.7	-8.4
Balance des paiements globale	0.9	-1.2	3.1	-2.5	-1.6	0.0	0.9	1.0	1.1	1.2
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	14.1	15.0	13.7	16.0	16.6	17.0	16.7	16.3	16.5	16.6
<i>dont: recettes intérieures</i>	8.2	9.1	8.3	9.6	9.2	9.5	9.8	10.1	10.3	10.6
Dépenses totales <sup>1</sup>	12.6	14.6	14.8	14.9	15.8	16.4	16.5	16.1	16.2	16.2
<i>dont: dépenses d'investissement</i>	3.1	4.3	4.8	5.0	6.3	6.9	7.0	6.5	6.5	6.5
Solde global										
A l'exclusion des dons	-4.4	-5.5	-6.5	-5.4	-6.6	-6.9	-6.7	-6.0	-5.8	-5.6
Dons compris	1.6	0.4	-1.1	1.0	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3	0.4
Solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-1.1	-1.7	-2.2	-1.4	-1.4	-1.2	-0.9	-0.7	-0.6	-0.3
Dette du secteur public	56.0	51.8	52.9	47.0	47.0	41.9	38.6	35.7	33.0	30.6
<i>Dont: dette intérieure</i> <sup>3</sup>	26.3	23.1	25.1	20.3	21.2	18.0	16.5	15.1	13.8	12.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,041	1,121	1,124	1,209	1,218	1,324	1,434	1,550	1,676	1,811

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Les dépenses sont sur base caisse on 2014 et 2015 dans le cadre de la facilité de crédit rapide.<sup>2</sup> A l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>3</sup> Comprend la dette de l'Etat envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'Etat.

**Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (milliards de FCFA)**

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
		3e Rev.	Est.	3e Rev.	Proj.		Proj.			
<b>Recettes</b>	147.1	168.4	154.0	193.0	202.7	225.6	238.9	253.2	275.7	300.1
Recettes intérieures	84.9	102.0	93.4	116.0	112.0	125.5	140.2	156.2	173.4	192.0
Recettes fiscales	78.0	93.2	84.6	106.3	102.3	114.9	128.8	143.8	160.0	177.5
Impôts sur revenus et bénéfices	19.2	22.8	21.2	26.1	25.3	27.4	31.7	35.3	39.1	43.2
Taxes sur biens et services	39.2	47.2	42.2	53.2	51.0	60.0	62.5	69.8	77.7	86.2
<i>Dont: TVA</i>	22.7	28.5	24.7	31.9	30.2	36.8	36.8	41.2	46.0	51.2
Impôts sur commerce international	19.5	23.2	21.2	26.9	25.9	27.6	34.6	38.7	43.2	48.1
Recettes non fiscales	6.9	8.8	8.9	9.7	9.7	10.6	11.5	12.4	13.4	14.5
Dons	62.2	66.4	60.6	77.0	90.6	100.1	98.7	97.0	102.3	108.1
Programme	38.4	36.3	21.2	37.3	39.7	36.4	27.8	27.0	26.0	25.0
Projet	23.8	30.1	39.4	39.7	50.9	63.7	70.9	70.0	76.3	83.1
<b>Dépenses <sup>1</sup></b>	130.9	163.3	166.8	180.7	192.0	216.6	236.2	249.3	270.8	292.6
Dépenses primaires	96.2	120.8	118.1	132.4	129.4	141.1	153.4	167.4	182.6	197.4
Dépenses primaires courantes	93.3	110.2	109.2	117.1	111.6	121.2	131.9	144.2	157.5	170.3
Traitements et salaires	55.9	57.9	57.0	60.6	60.6	65.6	71.7	77.5	83.8	90.6
Transferts et subventions	17.6	28.2	24.5	29.0	26.6	28.5	30.8	34.9	38.5	41.7
<i>Dont: Transfer RUR, Provence, Red. Telecom. et TSA</i>					5.7	6.0	6.4	6.8	7.2	7.6
Biens et services	19.8	24.1	27.7	27.5	24.4	27.1	29.4	31.8	35.2	38.0
Interêts dus	5.8	4.4	3.8	3.4	4.1	4.3	4.4	4.4	4.4	4.6
sur dette extérieure	3.6	1.6	2.1	2.3	2.2	2.4	2.6	2.6	2.6	2.9
sur dette intérieure	2.2	2.8	1.7	1.1	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
Depenses en capital	31.8	48.7	53.8	60.3	76.2	91.1	99.9	100.8	108.9	117.7
financées sur ressources propres	2.9	10.6	9.0	15.3	17.8	19.9	21.5	23.3	25.1	27.2
financées sur ressources extérieures	28.9	38.1	44.9	45.0	58.4	71.2	78.4	77.5	83.8	90.6
<b>Solde global</b>										
Dons exclus	-46.0	-61.3	-73.4	-64.8	-79.9	-91.1	-96.0	-93.1	-97.4	-100.6
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup></i>	-11.3	-18.8	-24.7	-16.4	-17.3	-15.6	-13.2	-11.2	-9.2	-5.4
Dons inclus	16.2	5.0	-12.8	12.2	10.7	9.0	2.7	3.9	4.9	7.5
<b>Variation nette des arriérés (- = réduction)</b>	-3.5	-30.4	-11.5	-30.2	-48.9	-27.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-6.0	-27.9	-9.0	-30.2	-47.9	-27.8	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: arriérés sociaux</i>		-10.4	-2.4	-28.3	-38.7	-26.2				
Extérieurs	2.5	-2.5	-2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	1.3	0.0	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Solde global (base caisse)</b>	14.0	-25.3	-19.5	-18.0	-38.2	-18.8	2.7	3.9	4.9	7.5
<b>Financements identifiés</b>	-14.1	25.3	19.5	17.9	38.2	18.8	-2.7	-3.9	-4.9	-7.5
Extérieurs (nets)	-0.4	12.4	12.6	1.2	1.8	1.8	1.8	2.3	2.1	3.5
Crédits de projets	5.1	8.0	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Crédits de programme	0.0	8.8	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-8.7	-4.4	-1.8	-6.3	-5.7	-5.7	-5.7	-5.2	-5.4	-4.0
Financement exceptionnel	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	-13.7	12.9	7.0	16.7	36.4	17.0	-4.5	-6.2	-7.0	-11.0
Système bancaire	-13.7	12.9	0.6	16.7	36.4	17.0	-9.5	-11.2	-17.0	-26.0
BEAC	-7.2	13.4	8.2	19.5	39.2	19.8	-6.6	-8.2	-13.8	-22.7
<i>dont: Contrepartie des ressources du FMI</i>	9.0	22.8	21.6	28.8	28.8	11.2	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3
Amortissement des avances et prêts consolidées	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-7.3	-7.5
Banques commerciales	-6.4	-0.5	-7.6	-2.8	-2.8	-2.8	-2.9	-3.0	-3.2	-3.3
Non bancaire <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	10.0	15.0
Financement exceptionnel	0.0	0.0	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dette intérieure du Gouvernement	582.8	580.2	594.7	568.0	572.1	554.5	554.0	553.6	553.6	554.6
Dette intérieure du gouvernement <sup>4</sup>	274.1	259.1	282.3	245.6	257.9	238.5	236.2	233.5	231.4	228.9
PIB nominal	1041	1121	1124	1209	1218	1324	1434	1550	1676	1811

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolières.

<sup>4</sup> Y compris arriérés et les ressources du FMI

**Tableau 2b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2016–2023 (en pourcentage du PIB)**

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
		3e Rev	Est.	3e Rev	Proj.		Proj.			
	(Pourcentage du PIB)									
Recettes	14.1	15.0	13.7	16.0	16.6	17.0	16.7	16.3	16.5	16.6
Recettes intérieures	8.2	9.1	8.3	9.6	9.2	9.5	9.8	10.1	10.3	10.6
Recettes fiscales	7.5	8.3	7.5	8.8	8.4	8.7	9.0	9.3	9.5	9.8
Impôts sur revenus et bénéfices	1.8	2.0	1.9	2.2	2.1	2.1	2.2	2.3	2.3	2.4
Taxes sur biens et services	3.8	4.2	3.8	4.4	4.2	4.5	4.4	4.5	4.6	4.8
Dont: TVA	2.2	2.5	2.2	2.6	2.5	2.8	2.6	2.7	2.7	2.8
Impôts sur commerce international	1.9	2.1	1.9	2.2	2.1	2.1	2.4	2.5	2.6	2.7
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dons	6.0	5.9	5.4	6.4	7.4	7.6	6.9	6.3	6.1	6.0
Programme	3.7	3.2	1.9	3.1	3.3	2.7	1.9	1.7	1.6	1.4
Projet	2.3	2.7	3.5	3.3	4.2	4.8	4.9	4.5	4.6	4.6
Dépenses <sup>1</sup>	12.6	14.6	14.8	14.9	15.8	16.4	16.5	16.1	16.2	16.2
Dépenses primaires	9.2	10.8	10.5	10.9	10.6	10.7	10.7	10.8	10.9	10.9
Dépenses primaires courantes	9.0	9.8	9.7	9.7	9.2	9.2	9.2	9.3	9.4	9.4
Traitements et salaires	5.4	5.2	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Transfers et subventions	1.7	2.5	2.2	2.4	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3
Dont: Transfert de RUR et TSA					0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Biens et services	1.9	2.1	2.5	2.3	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Intérêts exigibles	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Extérieurs	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Intérieurs	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'équipement	3.1	4.3	4.8	5.0	6.3	6.9	7.0	6.5	6.5	6.5
Financées sur ressources propres	0.3	0.9	0.8	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Financées sur ressources extérieures	2.8	3.4	4.0	3.7	4.8	5.4	5.5	5.0	5.0	5.0
Solde global										
Dons exclus	-4.4	-5.5	-6.5	-5.4	-6.6	-6.9	-6.7	-6.0	-5.8	-5.6
Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-1.1	-1.7	-2.2	-1.4	-1.4	-1.2	-0.9	-0.7	-0.6	-0.3
Dons inclus	1.6	0.4	-1.1	1.0	0.9	0.7	0.2	0.2	0.3	0.4
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-0.3	-2.7	-1.0	-2.5	-4.0	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-0.6	-2.5	-0.8	-2.5	-3.9	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: arriérés sociaux				-2.3	-3.2	-1.8	0.0			
Extérieurs	0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	1.3	-2.3	-1.7	-1.5	-3.1	-1.4	0.2	0.2	0.3	0.4
Financements identifiés	-1.4	2.3	1.7	1.5	3.1	1.4	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4
Extérieurs (nets)	0.0	1.1	1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Crédits de projets	0.5	0.7	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Crédits de programme	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-0.8	-0.4	-0.2	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2
Financement exceptionnel	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	-1.3	1.2	0.6	1.4	3.0	1.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.6
Système bancaire	-1.3	1.2	0.0	1.4	3.0	1.3	-0.7	-0.7	-1.0	-1.4
BEAC	-0.7	1.2	0.7	1.6	3.2	1.5	-0.5	-0.5	-0.8	-1.3
dont: Contrepartie des ressources du FMI	0.9	2.0	1.9	2.4	2.4	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8
Banques commerciales	-0.6	0.0	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Non bancaires <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.6	0.8
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dette totale du gouvernement	56.0	51.8	52.9	47.0	47.0	41.9	38.6	35.7	33.0	30.6
Dette intérieure du Gouvernement <sup>4</sup>	26.3	23.1	25.1	20.3	21.2	18.0	16.5	15.1	13.8	12.6

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolières.

<sup>4</sup> Arriérés compris.

**Tableau 3. République centrafricaine : situation monétaire, 2016–23**  
(milliards de FCFA, fin de période)

	2016	2017		2018				2019	2020	2021	2022	2023		
		Q4 3e Rev.	Q4 Proj.	Q1 Proj.	Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 3rd Rev.	Q4 Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.		
(Milliards de FCFA, fin de période)														
Avoirs extérieurs nets	54.7	39.2	103.7	83.6	82.6	87.7	9.0	84.3	84.7	97.5	113.4	132.2	154.6	
BEAC	38.7	23.2	74.0	54.0	53.0	58.1	-7.0	54.7	55.0	67.9	83.7	102.5	125.0	
Banques commerciales	16.0	16.0	29.6	29.6	29.6	29.6	16.0	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	
Avoirs intérieurs nets	218.0	236.5	197.0	223.5	231.0	232.3	280.7	242.2	270.0	286.7	302.0	316.8	330.7	
Crédit Intérieur net	317.2	355.5	319.8	346.2	353.7	355.0	399.6	364.9	392.7	409.4	424.7	439.5	453.4	
Créances nettes sur l'Etat	172.5	185.4	173.0	170.0	187.2	186.8	202.1	209.4	226.4	216.9	205.7	188.7	162.7	
Position nette du Gouvernement Central	172.5	185.4	173.0	170.0	187.2	186.8	202.1	209.4	226.4	216.9	205.7	188.7	162.7	
BEAC	153.9	167.3	162.1	159.8	177.7	178.0	186.8	201.3	221.1	214.5	206.3	192.5	169.8	
Créances/Contrepartie DTS	114.4	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	105.3	97.8	
FMI (net)	70.3	93.0	87.2	84.2	98.9	95.9	121.9	116.0	127.2	122.8	118.1	109.2	95.0	
Dépôts	-30.7	-40.1	-37.7	-37.0	-33.8	-30.6	-49.4	-27.3	-18.7	-21.0	-24.4	-22.0	-23.0	
Banques commerciales	18.5	18.0	10.9	10.2	9.5	8.8	15.2	8.1	5.3	2.4	-0.6	-3.8	-7.1	
Crédits aux autres organismes publics (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits à l'économie	144.7	170.1	146.7	176.2	166.5	168.3	197.6	155.5	166.3	192.5	219.0	250.8	290.7	
Entreprises publiques	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	
Secteur privé	141.4	166.7	143.4	172.8	163.1	164.9	194.2	152.1	162.9	189.1	215.6	247.4	287.3	
Autres postes (net)	-99.2	-119.0	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7	-119.0	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7	
Monnaie et quasi-monnaie	272.6	275.6	300.7	307.2	313.6	320.0	289.7	326.5	354.6	384.2	415.3	449.0	485.3	
Circulation fiduciaire	143.7	142.4	162.1	165.5	169.0	172.4	145.9	175.8	191.0	206.9	223.7	241.8	261.3	
Dépôts	128.9	133.3	138.6	141.6	144.6	147.6	143.8	150.7	163.7	177.3	191.7	207.2	224.0	
Dépôts à vue	68.9	71.2	79.9	81.5	83.2	84.9	76.8	86.6	94.1	101.9	110.2	119.1	128.7	
Dépôts à terme et d'épargne	60.0	62.0	58.7	60.1	61.4	62.7	66.9	64.1	69.6	75.4	81.5	88.1	95.2	
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)														
Avoirs extérieurs nets	29.5	-28.4	89.6					-77.0	-18.7	0.4	15.2	16.3	16.6	17.0
Avoirs intérieurs nets	1.1	8.5	-9.6					18.7	22.9	11.5	6.2	5.3	4.9	4.4
Base monétaire	0.2	7.7	25.0					7.9	8.4	8.6	8.3	8.1	8.1	8.1
Crédits à l'économie	17.5	17.5	1.4					16.2	5.9	7.0	15.8	13.8	14.5	15.9
Entreprises publiques	4.2	0.0	0.0					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	17.9	18.0	1.4					16.5	6.1	7.1	16.1	14.0	14.8	16.1
<i>Memorandum items:</i>														
Réserves internationales officielles brutes (milliards FCFA)	157.2	141.7	206.2					111.5	214.7	226.2	234.7	245.8	255.8	264.0
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	123.3	151.3	128.5					195.2	164.9	183.5	190.5	195.6	199.5	201.5
Base monétaire (milliards de FCFA)	162.0	174.4	202.5					188.2	219.6	238.5	258.4	279.4	302.0	326.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1121	1124					1209	1218	1324	1434	1550	1676	1811
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)														
Fin de période	3.8	4.1	3.7					4.2	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2016–23**  
(milliards de FCFA)

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
		3e Rev	Est.	3e Rev	Proj.			Proj.		
(Milliards de FCFA)										
Compte courant	-89.2	-95.5	-96.7	-101.1	-102.1	-100.2	-99.8	-91.5	-89.6	-94.1
Balance des biens	-161.5	-162.7	-168.0	-172.8	-199.5	-207.1	-211.7	-214.7	-223.0	-237.1
Exportations, fob.	67.5	67.9	83.6	75.3	86.3	93.2	100.6	109.4	119.1	125.2
Importations, f.a.b.	-229.0	-230.6	-251.6	-248.1	-285.8	-300.3	-312.3	-324.1	-342.2	-362.3
Services (net)	-37.7	-53.9	-28.6	-53.5	-23.6	-9.8	-5.6	-1.2	3.4	8.2
Crédit	81.5	76.0	88.2	76.9	92.4	96.9	101.7	106.8	112.1	117.8
Débit	-119.2	-129.9	-116.8	-130.4	-116.0	-106.7	-107.3	-107.9	-108.7	-109.6
Revenus (nets)	-3.4	1.6	0.1	1.5	0.1	-0.5	-0.6	-0.8	-0.7	-0.6
Crédit	12.1	11.4	13.1	11.8	13.7	14.4	15.1	15.8	16.6	17.4
Débit	-15.5	-9.8	-13.0	-10.4	-13.6	-14.8	-15.7	-16.6	-17.3	-18.1
Transferts courants (nets)	113.4	119.6	99.8	123.8	120.9	117.2	118.0	125.2	130.7	135.3
Privés	59.0	55.8	61.4	56.8	62.4	63.3	67.2	71.4	74.1	76.9
Publics	54.4	63.8	38.4	67.0	58.6	53.9	50.8	53.9	56.7	58.4
dont: Programme	38.4	36.25	21.2	37.3	39.7	36.37	27.8	27.0	26	25
Compte de capital	23.8	30.1	39.4	39.7	50.9	63.7	70.9	70.0	76.3	83.1
Dons projets	23.8	30.1	39.4	39.7	50.9	63.7	70.9	70.0	76.3	83.1
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	14.8	52.4	36.6	31.2	31.8	36.8	41.8	37.3	32.1	33.5
Investissements Directs	4.4	10.0	10.0	10.0	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	10.4	42.4	26.6	21.2	21.8	21.8	21.8	17.3	12.1	13.5
Secteur public (net)	-3.6	12.4	12.6	1.2	1.8	1.8	1.8	2.3	2.1	3.5
Décaissements project	5.1	8.0	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Décaissements programme	0.0	8.8	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-8.7	-4.4	-1.8	-6.3	-5.7	-5.7	-5.7	-5.2	-5.4	-4.0
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux a court terme	14.0	30.0	14.0	20.0	20.0	20.0	20.0	15.0	10.0	10.0
Erreurs et omissions	59.8	0.0	56.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	9.2	-13.0	35.4	-30.1	-19.3	0.3	12.8	15.8	18.8	22.5
Financements identifiés	-9.2	13.0	-35.4	30.1	19.4	-0.4	-12.8	-15.9	-18.8	-22.5
Mouvements des réserves officielles nettes	-11.7	15.5	-54.4	30.1	-8.4	-11.6	-8.5	-11.1	-9.9	-8.2
Crédit net au FMI	9.0	22.8	21.6	28.8	28.8	11.2	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3
Achat FMI	-20.4	-32.7	-31.0	-37.2	-37.2	-18.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	11.3	9.9	9.4	8.4	8.4	7.4	4.4	4.8	8.9	14.3
Allocation des DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres réserves (augmentation= -)	-20.7	-7.3	-56.9	1.3	-9.4	-11.6	-8.5	-11.1	-9.9	-8.2
Financement exceptionnel	2.5	-2.5	-2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	2.5	-2.5	-2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	2.5	-2.5	-2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange	25.0	-10.9	-19.7	-0.8	-11.4	1.5	0.7	2.3	0.0	-0.2
Prix unitaire des exportations	4.8	-4.8	-13.0	-0.8	-5.6	-0.3	-0.1	0.1	0.3	-0.3
Prix unitaire des importations	-16.1	6.9	8.3	-0.1	6.5	-1.8	-0.9	-2.1	0.2	-0.2
Compte courant (pourcentage de PIB)	-8.6	-8.5	-8.6	-8.4	-8.4	-7.6	-7.0	-5.9	-5.3	-5.2
Compte de capital (pourcentage de PIB)	2.3	2.7	3.5	3.3	4.2	4.8	4.9	4.5	4.6	4.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1121	1124	1209	1218	1324	1434	1550	1676	1811
Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.										

**Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2016–23**  
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	3rd Rev.	Est.	3rd Rev.	Proj.			Proj.		
	(Pourcentage du PIB)									
Compte courant	-8.6	-8.5	-8.6	-8.4	-8.4	-7.5	-7.0	-5.9	-5.3	-5.2
Balance des biens	-15.5	-14.5	-14.9	-14.3	-16.4	-15.6	-14.8	-13.9	-13.3	-13.1
Exportations, fob.	6.5	6.1	7.4	6.2	7.1	7.0	7.0	7.1	7.1	6.9
dont: diamants	0.1		0.5		0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8
dont: produits du bois	3.8		4.8		4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	3.9
Importations, f.a.b.	-22.0	-20.6	-22.4	-20.5	-23.5	-22.7	-21.8	-20.9	-20.4	-20.0
dont: produits pétroliers	-5.6		-6.5		-6.7	-6.3	-5.7	-5.2	-5.0	-4.9
Services (net)	-3.6	-4.8	-2.5	-4.4	-1.9	-0.7	-0.4	-0.1	0.2	0.5
Crédit	7.8	6.8	7.9	6.4	7.6	7.3	7.1	6.9	6.7	6.5
Débit	-11.5	-11.6	-10.4	-10.8	-9.5	-8.1	-7.5	-7.0	-6.5	-6.0
Revenus (nets)	-0.3	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0
Crédit	1.2	1.0	1.2	1.0	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0
Débit	-1.5	-0.9	-1.2	-0.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0
Transferts courants (nets)	10.9	10.7	8.9	10.2	9.9	8.9	8.2	8.1	7.8	7.5
Privés	5.7	5.0	5.5	4.7	5.1	4.8	4.7	4.6	4.4	4.2
Publics	5.2	5.7	3.4	5.5	4.8	4.1	3.5	3.5	3.4	3.2
dont: Programme	3.7	3.2	1.9	3.1	3.3	2.7	1.9	1.7	1.6	1.4
Compte de capital	2.3	2.7	3.5	3.3	4.2	4.8	4.9	4.5	4.6	4.6
Dons projets	2.3	2.7	3.5	3.3	4.2	4.8	4.9	4.5	4.6	4.6
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	1.4	4.7	3.3	2.6	2.6	2.8	2.9	2.4	1.9	1.9
Investissements Directs	0.4	0.9	0.9	0.8	0.8	1.1	1.4	1.3	1.2	1.1
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	1.0	3.8	2.4	1.8	1.8	1.6	1.5	1.1	0.7	0.7
Secteur public (net)	-0.3	1.1	1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Décaissements project	0.5	0.7	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Décaissements programme	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-0.8	-0.4	-0.2	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux a court terme	1.3	2.7	1.2	1.7	1.6	1.5	1.4	1.0	0.6	0.6
Erreurs et omissions	5.7	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	0.9	-1.2	3.1	-2.5	-1.6	0.0	0.9	1.0	1.1	1.2
Financements identifiés	-0.9	1.2	-3.1	2.5	1.6	0.0	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2
Crédit net au FMI	0.9	2.0	1.9	2.4	2.4	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8
Achat FMI	-2.0	-2.9	-2.8	-3.1	-3.1	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	1.1	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.3	0.3	0.5	0.8
Autres réserves (augmentation= -)	-1.0	-0.6	-4.8	0.1	-0.7	-0.9	-0.6	-0.7	-0.6	-0.5
Financement exceptionnel	0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange	25.0	-10.9	-19.7	-0.8	-11.4	1.5	0.7	2.3	0.0	-0.2
Prix unitaire des exportations	0.5	-0.4	-1.2	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prix unitaire des importations	-1.6	0.6	0.7	0.0	0.5	-1.8	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Compte courant (pourcentage de PIB)	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3
Compte de capital (pourcentage de PIB)	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1121	1124	1209	1218	1324	1434	1550	1676	1811

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Besoins de financement extérieur, 2018–23

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Projection					
1. Financement totaux	165.3	161.2	146.2	139.6	139.8	145.6
Déficit du compte courant (à l'exception de l'appui budgétaire)	141.8	136.5	127.6	118.5	115.6	119.1
Amortissement de la dette	5.7	5.7	5.7	5.2	5.4	4.0
Remboursement au FMI	8.4	7.4	4.4	4.8	8.9	14.3
Variation des autres réserves	8.4	11.6	8.5	11.1	9.9	8.2
Remboursement des arriérés	1.0					
2. Sources de financement	88.4	106.2	118.4	112.5	113.8	120.6
Tranferts de capitaux	50.9	63.7	70.9	70.0	76.3	83.1
Investissements directs étrangers (net)	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur public	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur non-public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Autres flux de capitaux net	20.0	20.0	20.0	15.0	10.0	10.0
Financement exceptionnel						
<b>Erreurs et omissions</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Besoins de financement totaux	76.9	55.0	27.8	27.1	26.0	25.0
Appui budgétaire (dons)	39.7	36.4	27.8	27.0	26.0	25.0
Banque mondiale	14.6	8.8				
Banque africaine de développement	5.4	5.9				
Union européenne	13.1	15.1				
France	6.6	6.6				
Autres	0.0	0.0				
Appui budgétaire (prêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque africaine de développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Déficit de financement résiduel	37.2	18.6				
Banque Mondiale	37.2	18.6				

Sources: autorités centrafricaines, estimations des services du FMI

**Tableau 6. République centrafricaine : plan de gestion  
de trésorerie, 2018**  
(millions de FCFA)

	Chiffres réels			Projections								Total 2018	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
<b>Report de solde (I)<sup>1</sup></b>	<b>30,593</b>	<b>20,552</b>	<b>18,172</b>	<b>17,468</b>	<b>9,948</b>	<b>18,365</b>	<b>25,714</b>	<b>17,913</b>	<b>24,143</b>	<b>16,173</b>	<b>16,793</b>	<b>11,465</b>	<b>30,593</b>
<b>Entrées brutes de trésorerie (II)</b>	<b>12930</b>	<b>10697</b>	<b>14323</b>	<b>8200</b>	<b>28252</b>	<b>26928</b>	<b>13372</b>	<b>22699</b>	<b>9590</b>	<b>16480</b>	<b>15332</b>	<b>28590</b>	<b>207393</b>
Recettes intérieures	9038	10697	8901	8200	8300	8328	9480	9580	9590	9880	9980	9990	111,964
Recettes douanières	4834	4572	4073	4000	4000	4000	4750	4850	4850	4950	4950	4950	54,779
Recettes fiscales	3210	5071	3944	3400	3500	3528	3900	3900	3910	4100	4200	4210	46,873
Autres recettes	385	414	241	200	200	200	230	230	230	230	230	230	3,020
Impôt sur les salaires	609	640	643	600	600	600	600	600	600	600	600	600	7,292
Financement	3,892	0	5,422	0	19,952	18,600	3,892	13,119	0	6,600	5,352	18,600	95,429
Titres du Trésor	3,892	0	0	0	5,352	0	3,892	0	0	0	5,352	0	18,488
Autres concours budgétaires	0	0	5,422	0	14,600	18,600	0	13,119	0	6,600	0	18,600	76,941
Banque mondiale	0	0	0	0	14,600	0	0	0	0	0	0	0	14,600
Banque africaine de développement	0	0	5,422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,422
Décaissements du FMI	0	0	0	0	0	18,600	0	0	0	0	0	18,600	37,200
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	13,119	0	0	0	0	13,119
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,600	0	0	6,600
<b>Sorties brutes de trésorerie (III)</b>	<b>22,971</b>	<b>13,077</b>	<b>15,027</b>	<b>15,720</b>	<b>19,835</b>	<b>19,579</b>	<b>21,173</b>	<b>16,469</b>	<b>17,560</b>	<b>15,860</b>	<b>20,660</b>	<b>19,920</b>	<b>217,851</b>
<b>Dépenses primaires</b>	<b>7,900</b>	<b>8,022</b>	<b>10,288</b>	<b>10,445</b>	<b>10,445</b>	<b>12,570</b>	<b>10,870</b>	<b>10,870</b>	<b>12,970</b>	<b>10,870</b>	<b>10,970</b>	<b>13,220</b>	<b>129,440</b>
Salaires	4,168	4,279	4,312	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500	4,550	60,601
Retenues sur salaire (pour info.)	609	640	643	600	600	600	600	600	600	600	600	600	60,601
Transferts	1,256	1,378	3,600	1,545	1,545	3,670	1,570	1,570	3,670	1,570	1,570	3,670	26,614
dont : pensions	0	0	1,965	0	0	1,965	0	0	1,965	0	0	1,965	7,860
Biens et services	1,867	1,630	1,202	2,100	2,100	2,100	2,200	2,200	2,200	2,200	2,300	2,300	24,399
Capital	0	95	531	1,700	1,700	1,700	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,100	17,826
Intérêts et amortissements	6,196	259	3,097	1,775	5,890	3,209	6,503	1,799	790	1,190	5,890	2,900	39,498
Intérieurs	5,923	196	999	390	5,890	2,509	6,118	1,099	390	390	5,890	1,800	31,594
dont : remboursement du FMI	1,734	0	709	0	0	2,119	1,728	709	0	0	0	1,410	8,409
dont : titres du Trésor	4,000	0	0	0	5,500	0	4,000	0	0	0	5,500	0	19,000
dont : intérêts	0	7	0	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1,357
dont : remboursement de la BEAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont : banques commerciales	189	189	290	240	240	240	240	240	240	240	240	240	2,828
Extérieurs	273	63	2,098	1,385	0	700	385	700	400	800	0	1,100	7,904
dont : intérêts	0	42	383	685	0	0	385	0	400	0	0	300	2,195
dont : amortissements	273	21	1,715	700	0	700	0	700	0	800	0	800	5,709
Paiements d'arriérés	8,875	4,796	1,642	3,500	3,500	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800	48,913
Retrait des correspondants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Flux net de trésorerie (=II-III)</b>	<b>-10,041</b>	<b>-2,380</b>	<b>-704</b>	<b>-7,520</b>	<b>8,417</b>	<b>7,349</b>	<b>-7,801</b>	<b>6,230</b>	<b>-7,970</b>	<b>620</b>	<b>-5,328</b>	<b>8,670</b>	<b>-10,458</b>
<b>Solde à reporter (=I+(II-III))<sup>1</sup></b>	<b>20,552</b>	<b>18,172</b>	<b>17,468</b>	<b>9,948</b>	<b>18,365</b>	<b>25,714</b>	<b>17,913</b>	<b>24,143</b>	<b>16,173</b>	<b>16,793</b>	<b>11,465</b>	<b>20,135</b>	<b>20,135</b>

Sources : données communiquées par les autorités et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Dépôts mobilisables.

Tableau 7. République centrafricaine : engagements pour 2018 et 2019

	Décaissements, 2018	Engagements, 2018		Décaissements, 2019		Objet
			FCFA, milliards		FCFA, milliards	
FMI		45,68 millions de DTS	37.2	22,84 millions de DTS	18.6	Aide à la balance des paiements
Banque mondiale		25 millions de dollars	14.6	15 millions de dollars	8.8	Aide budgétaire
BAfD	10 millions de dollars		5.4	10 millions de dollars	5.9	Aide budgétaire
Union Européenne		20 millions d'euros	13.1	23 millions d'euros	15.1	Aide budgétaire
France		10 millions d'euros	6.6	10 millions d'euros	6.6	Aide budgétaire
Total			76.9		55.0	
Hors FMI			<b>39.7</b>		<b>36.4</b>	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2017–29

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants</b> (millions de DTS)												
Principal	7.32	9.10	5.35	5.85	10.86	17.49	16.65	15.26	13.03	8.02	0.00	0.00
Intérêts et charges	0.34	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants et potentiels</b> (millions de DTS)												
Principal	7.32	9.10	5.35	5.85	10.86	19.77	28.07	28.96	26.74	21.73	11.42	2.28
Intérêts et charges	0.34	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47
<b>Obligations du FMI basées sur les crédits existants et potentiels</b> (milliards de FCFA)												
Principal	5.97	7.42	4.36	4.77	8.85	16.11	22.88	23.60	21.79	17.71	9.31	1.86
Intérêts et charges	0.28	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38	0.38
<b>Encours des crédits du FMI</b>												
Millions de DTS	147.30	161.04	155.68	149.83	138.97	119.20	91.13	62.17	35.43	13.70	2.28	0.00
Milliards de FCFA	112.42	121.48	115.62	109.99	102.02	87.51	66.90	45.64	26.01	10.06	1.67	0.00
En % des recettes publiques	100.33	96.79	82.45	70.43	58.82	45.57	32.05	20.07	10.49	3.72	0.56	0.00
En % des exportations de biens et de services	62.90	63.90	57.15	50.89	44.12	36.01	26.41	17.28	9.31	3.39	0.53	0.00
En % du service de la dette	616.74	697.74	799.03	764.33	548.34	383.16	309.41	224.75	141.98	72.89	23.58	0.00
En % du PIB	9.23	9.18	8.06	7.10	6.09	4.83	3.47	2.21	1.18	0.43	0.07	0.00
En % de la quote-part	132.23	144.56	139.75	134.50	124.75	107.00	81.80	55.81	31.80	12.30	2.05	0.00
<b>Emploi net des crédits du FMI (millions de DTS)</b>												
Décassements	45.7	22.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	7.66	9.57	5.82	6.32	11.33	20.24	28.54	29.43	27.21	22.20	11.89	2.75
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de FCFA)	1218.4	1323.6	1433.8	1550.2	1675.7	1811.3	1929.5	2062.8	2204.8	2356.7	2519.1	2693.0
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	178.7	190.1	202.3	216.1	231.3	243.0	253.3	264.1	279.3	296.7	316.1	338.2
Recettes publiques (milliards de FCFA)	112.0	125.5	140.2	156.2	173.4	192.0	208.8	227.4	247.9	270.4	297.1	326.3
Service de la dette (milliards de FCFA)	18.2	17.4	14.5	14.4	18.6	22.8	21.6	20.3	18.3	13.8	7.1	6.9
Quote-part du FMI (millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : projections du FMI.

**Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, décembre 2010–décembre 2017**  
(en pourcentage, fin de période)

Indicateur	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Juin-16	Déc.-16	Juin-17	Nov-17
<b>Fonds propres</b>										
<b>Total fonds propres réglementaires des banques/actifs pondérés par risques</b>	16.5	25.6	22.7	39.1	42.2	38.7	37.4	32.0	40.1	30.7
Pourcentage de banques présentant au moins 10 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>										
Pourcentage de banques présentant moins de 10 et plus de 6 % <i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>										
Pourcentage de banques présentant moins du minimum de 6 %										
<b>Total fonds propres (valeur nette)/actifs</b>	17.1	22.3	22.2	23.7	21.9	21.1	19.3	19.2	18.8	18.9
<b>Qualité des actifs</b>										
Créances improductives/total des prêts	12.6	12.0	9.6	28.5	27.7	30.9	28.4	25.6	28.2	22.7
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	1.5	3.3	1.6	50.0	44.4	34.9	25.6	18.7	25.7	4.2
Prêts en devises/total des prêts										
<b>Bénéfices et rentabilité</b>										
Produit net/moyenne des actifs (rendement des actifs)	4.0	5.0	4.5	-1.3	0.9	-0.9	0.9	0.8	8.6	0.0
Produit net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24.4	24.4	20.7	-5.4	3.8	-4.0	4.5	4.2	45.9	0.0
Charges hors intérêts/produit brut	65.9	59.9	64.0	79.5	73.6	72.8	70.5	67.3	77.4	0.0
Charges salariales/produit brut										
Produit hors intérêts/produit brut										
Charges/produit										
<b>Liquidité</b>										
Actifs liquides/total des actifs	28.1	24.3	16.6	19.2	27.5	40.0	34.0	31.9	31.2	29.2
Actifs liquides/passifs à court terme	132.6	160.7	114.5	149.1	203.1	276.1	246.8	219.6	220.6	208.2
Prêts/dépôts										
Actifs liquides/total des dépôts										
<b>Sensibilité au risque de marché/de change</b>										
Passifs en devises/total des passifs										
Dépôts en devises/réserves officielles										

Sources: autorités centrafricaines; Banque des États de l'Afrique centrale.

**Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19**

	Date	Décaissement	
		Millions of DTS	En % de la quote-part
Premier décaissement à l'approbation du programme.	20 juil. 2016	12,525 millions de DTS	11.2
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 août 2016 et achèvement de la première revue.	21 déc. 2016	12,525 millions de DTS	11.2
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 déc. 2016 et achèvement de la deuxième revue.	20 juil. 2017	11,70 millions de DTS	10.5
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et	15 déc. 2017	28,41 millions de DTS <sup>1</sup>	25.5
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 déc. 2017 et achèvement de la quatrième revue.	21 mars 2018	22,84 millions de DTS <sup>2</sup>	20.5
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2018 et achèvement de la cinquième revue.	22 oct. 2018	22,84 millions de DTS <sup>2</sup>	20.5
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 déc. 2018 et achèvement de la sixième revue.	20 mars 2019	22,84 millions de DTS <sup>2</sup>	20.5
<b>Total</b>		<b>133,68 millions de DTS<sup>3</sup></b>	<b>120.0</b>

<sup>1</sup> Reflète l'augmentation lors des 2ème et 3ème revue. Le montant approuvé lors de la demande liée au programme était de 11,70 millions de DTS .

<sup>2</sup> Reflète l'augmentation lors de la 3ème revue. Le montant approuvé lors de la demande liée au programme était de 11,70 millions de DTS .

<sup>3</sup> Reflète l'augmentation lors des 2ème et 3ème revue. Le montant approuvé lors de la demande liée au programme était de 83,55 millions de DTS .

**Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques (MER)<sup>1</sup>**

Sources	Probabilité relative	Impact	Réaction des autorités
Dégradation de la situation sécuritaire	Élevée	<b>Sensible</b> Intensification de la crise humanitaire, recul de la confiance, de l'investissement et de la conjoncture, ralentissement de la croissance.	Prévoir plus de dépenses en matière de sécurité. Accélérer l'exécution du PNRC pour faire progresser la paix, la sécurité et la réconciliation.
Capacités institutionnelles et ressources humaines limitées	Élevée	<b>Sensible</b> Faiblesses dans l'application des recommandations d'AT des partenaires de développement et du FMI et retards dans l'adoption des réformes structurelles	Améliorer l'efficacité de l'AT en privilégiant le recours à des conseillers résidents et à des missions de suivi.
Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	<b>Moyen</b> Effets négatifs sur l'investissement, la croissance, l'emploi et la pauvreté. Pourrait menacer la stabilité macroéconomique.	Renforcer l'aide extérieure en se conformant davantage à la conditionnalité requise par les bailleurs de fonds et en insistant sur les besoins de la stratégie de développement de la RCA (PNRC).
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne	<b>Moyen</b> Une baisse de la demande d'exportation réduirait sans doute les exportations et les recettes nettes, accroissant ainsi les risques budgétaires.	Intensifier les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires afin de soutenir la diversification.
Renchérissement de l'énergie	Moyenne	<b>Sensible</b> Les revenus tirés de la fiscalité pétrolière sont importants en RCA et la hausse des cours internationaux entraînerait une baisse des recettes pétrolières.	Simplifier la structure des prix des produits pétroliers pour limiter les pertes de recettes et la nécessité d'ajuster les prix de détail.

<sup>1</sup> La MER présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire envisagée dans le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par «faible», «moyenne» et «élevée», il faut entendre une probabilité inférieure à 10 %, comprise entre 10 et 30 % et entre 30 et 50 %, respectivement). La MER reflète l'opinion des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble. Par « court terme » et « moyen terme », il faut comprendre que le risque pourrait se concrétiser dans un délai d'un an et de trois ans, respectivement.

## Annexe I. Cadre stratégique de renforcement des capacités Juin 2018

1. Le programme de réforme de la République centrafricaine (RCA) est financé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), que le Conseil d'administration a approuvé le 20 juillet 2016. Une AT ciblée et fournie en temps opportun est capitale pour en assurer le succès. La présente note expose la stratégie de développement des capacités, les objectifs anticipés et les priorités en matière d'AT qui devraient soutenir les priorités macroéconomiques des autorités dans le contexte de la FEC. Elle définit aussi un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'AT et décrit les actions à lancer par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.

### A. Priorités

2. **La RCA est un Etat fragile pénalisé par les graves lacunes de ses capacités administratives et institutionnelles et un environnement sécuritaire instable.** Dans ce contexte, les grandes priorités demeurent les suivantes : (i) renforcer le recouvrement et la performance des recettes, (ii) revenir à des procédures budgétaires normales et rendre plus efficace la dépense publique, y compris le cadre des dépenses en capital, (iii) renforcer les capacités et la stratégie de gestion de la dette et (iv) améliorer l'établissement des données des comptes nationaux, des prix à la consommation, des finances publiques et du secteur extérieur

### B. Évaluation de l'efficacité des opérations d'AT antérieures

3. **La prestation d'une AT en temps opportun pendant la transition (janvier 2014-mars 2016) a contribué puissamment au rétablissement des institutions de base.** Pendant cette période, les bailleurs de fonds ont offert une assistance technique limitée et ciblée dans les domaines de la gestion de trésorerie et des finances publiques (connexion des modules clés du système de gestion des finances publiques), de la masse salariale et des capacités macrobudgétaires. En outre, l'Union européenne, la France et la BM ont mis au point des programmes d'AT et envoyé plusieurs experts à long terme en gestion budgétaire, douanière et de l'aide. La prestation de l'AT du FMI a été freinée par la suspension des missions imputable à la dégradation de la situation sécuritaire. Toutefois, AFRITAC Centre a organisé plusieurs séminaires d'AT/formation hors site sur la gestion des finances publiques après un conflit et de la dette, la mobilisation des recettes et les comptes nationaux.

### C. AT priorités pour l'avenir

4. **Pour soutenir les priorités des autorités, l'AT du FMI doit porter avant tout sur les domaines suivants :** (i) la politique fiscale et l'administration des recettes, (ii) la gestion des finances publiques, (iii) la gestion de la dette publique et (iv) les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur. En conséquence, les priorités proposées en matière d'AT pour 2016/2018 sont indiquées dans les tableaux suivants.

<i>Politique et administration fiscales (2016–18)</i>	
• Objectif :	Mobiliser plus efficacement les ressources intérieures en : (i) améliorant la conception et l'administration de la TVA et des droits d'accise, (ii) rationalisant les exonérations d'impôts et de droits de douane, (iii) réformant l'administration des impôts et des douanes et (iv) réformant la fiscalité des secteurs du diamant, des télécommunications et de la forêt et simplifiant la parafiscalité.
• Résultats à atteindre :	(i) Meilleur respect des obligations de déclaration en matière de TVA, (ii) amélioration du fonctionnement des douanes, (iii) nette réduction des exonérations et (iv) augmentation des recettes intérieures (9,5 % du PIB en 2018, contre 7,1% en 2015).
• Etapes :	(i) Améliorer les recettes tirées du secteur pétrolier en aval, ainsi que des secteurs forestier et minier (2018), (ii) appliquer la législation fiscale et rationaliser les exonérations (2017-2018) et (iii) simplifier et moderniser les formalités pour les gros contribuables/importateurs, assurer le recouvrement sécurisé des recettes par l'intermédiaire du réseau bancaire commercial, procéder à des échanges de données entre les administrations fiscale et douanière en vue de lutter contre la fraude à la TVA et de la prévenir (2017-2018).
• Contributions :	(i) Mission d'AT de suivi de FAD sous la direction du siège en matière de politique fiscale au cours de l'exercice 2018, (ii) mission de suivi sous la direction du siège en matière d'administration de l'impôt et brèves missions d'experts pour suivre la mise en application des réformes et (iii) mission de suivi d'AFRITAC.
• Hypothèses :	(i) Meilleurs services fiscaux et douaniers pour faciliter le civisme fiscal, (ii) fiscalité renforcée des secteurs du diamant, des télécommunications et de la forêt et (iii) forte détermination à appliquer des réformes éventuellement difficiles (par exemple, rationaliser la parafiscalité et les exonérations fiscales et douanières).
<i>Gestion des finances publiques (2016–18)</i>	
• Objectif :	(i) Élaboration d'une loi de finances complète et détaillée, crédible et reposant sur des bases stratégiques, (ii) amélioration de l'exécution et du contrôle du budget et (iii) amélioration de la couverture et de la qualité de l'information budgétaire.
• Résultats à atteindre :	(i) Cadre macrobudgétaire à moyen terme plus crédible pour soutenir la préparation de la loi de finances, (ii) renforcement de l'exécution et d contrôle du budget, (iii) part du stock d'arriérés de dépenses dans les dépenses et fréquence du suivi, (iv) existence de contrôles des salaires et (v) alignement du plan comptable et des classifications budgétaires sur les normes internationales.
• Etapes :	Rationaliser les procédures d'exécution du budget, y compris les procédures exceptionnelles ou d'urgence, renforcer le contrôle des entreprises publiques et aligner la gestion des recettes affectées ou parafiscales sur les meilleures pratiques (2018).
• Contributions :	Mission d'AT sous la direction du siège en matière de gestion des finances publiques et mission de suivi du siège et d'AFRITAC dans le domaine de la GFP.
• Hypothèses :	(i) Soutien politique constant aux réformes de la GFP et (ii) renforcement des pratiques de gouvernance.

<i>Gestion de la dette publique (2016–18)</i>	
• Objectif :	Renforcer les capacités et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette.
• Résultats à atteindre :	(i) Modernisation du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette publique, (ii) amélioration de la stratégie de gestion et de l'information dans le domaine de la dette et (iii) renforcement des capacités analytiques et opérationnelles des gestionnaires de la dette.
• Etapes :	Examiner le cadre institutionnel et réglementaire et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette publique (2017).
• Contributions :	Missions d'AFRITAC Centre en cours dans le domaine de la gestion de la dette avec le concours du siège sur : (i) le cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette, (ii) le portefeuille de la dette et la gestion des risques, y compris la SEMT, (iii) l'information sur la dette et (iv) l'analyse de la viabilité de la dette et l'AVD des PFR.
• Hypothèse :	Forte détermination à renforcer la gestion de la dette.
<i>Statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et secteur extérieur (2016–18)</i>	
• Objectif :	Établir des statistiques plus exactes des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.
• Résultats à atteindre :	Améliorer le processus de prise de décision économique et éclairer les décisions du secteur privé.
• Etapes :	Améliorer l'établissement des comptes nationaux annuels de la période 2005-2015, en cohérence avec le SCN 1993, et en assurer la diffusion et renforcer la collecte des données sur les prix et mettre à jour l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, améliorer l'établissement et la diffusion de la balance des paiements et commencer à produire des données sur la position extérieure globale. S'agissant des statistiques de finances publiques, commencer à établir la situation des opérations des administrations publiques conformément au manuel SFP 2001/2014 et appliquer la directive TOFE de la CEMAC basée sur le manuel SFP 2001.
• Contributions :	S'agissant des comptes nationaux, missions d'experts à court terme d'AFRITAC Centre aux fins de les examiner et de corriger la méthodologie de l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, un projet triennal financé par le gouvernement japonais a été lancé cette année. Ce projet cible 17 pays francophones bénéficiaires, dont tous les États membres de la CEMAC. Pour ce qui est des statistiques de finances publiques, missions d'experts à long terme d'AFRITAC Centre pour aider à appliquer la directive TOFE.
• Hypothèses :	(i) Ressources humaines et financières disponibles et (ii) collaboration entre les organes nationaux concernés par les statistiques.

## D. Risques et mesures d'atténuation

**Divers risques pèsent sur l'exécution du programme d'assistance technique.** Le tableau ci-dessous en présente un résumé et expose les mesures qui permettront d'en suivre et d'en atténuer les répercussions. Cet outil de gestion en temps réel sera mis à jour périodiquement à mesure qu'évoluera le programme d'AT.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
<b>Situation sécuritaire constamment délicate et fluide</b>			
Le premier risque porte sur la sécurité qui reste instable malgré de récents progrès. Une dégradation de la situation sécuritaire pourrait empêcher d'assurer en temps opportun la prestation de l'AT sur le terrain et en réduire l'efficacité.	<b>Élevée</b>	<b>Sensible</b>	Pour atténuer le risque sécuritaire, les autorités peuvent envisager d'envoyer des agents à l'extérieur afin de renforcer les capacités.
<b>Retards dans l'aide des partenaires du développement</b>			
Le manque de ressources peut provoquer des retards ou empêcher la bonne exécution des recommandations et de l'AT. Par exemple, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipements ou le recrutement de personnels peuvent être différées pour des raisons budgétaires.	<b>Moyenne</b>	<b>Sensible</b>	Les autorités mobilisent actuellement les ressources promises lors de la conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2016.
<b>Contraintes au niveau des capacités d'exécution</b>			
La faiblesse des ressources institutionnelles et humaines peut provoquer des retards ou être un frein au niveau de l'exécution. Les effectifs des services responsables des affaires économiques et financières sont insuffisants, sous-équipés et travaillent dans des conditions difficiles (approvisionnement en énergie insuffisant pour alimenter les ordinateurs et le matériel de bureau, notamment).	<b>Élevée</b>	<b>Sensible</b>	Dans le cadre de leur projet pilote CRC, les nouvelles autorités sont déterminées à améliorer les capacités et à exploiter le mieux possible l'AT que fourniront les partenaires du développement et le FMI. Pour compenser le manque de personnel local spécialisé, elles prévoient de recruter de jeunes diplômés de niveau collège et de les former dans les domaines jugés cruciaux pour renforcer les capacités. Les équipements sont actuellement modernisés avec l'aide des bailleurs de fonds.

## E. Engagements pris par les autorités

**Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer de renforcer les capacités pour assurer le succès du programme appuyé par la FEC.** Les partenaires du développement ont fourni une AT en 2016-2017 en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières, la gestion de trésorerie et le système d'information sur la gestion des finances publiques (GESCO) en attendant la mise en place d'un nouveau système (SIM BA) en 2020, ainsi que de poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2017-18, les autorités se sont entendus avec le FMI sur une stratégie complète et détaillée d'amélioration des capacités dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC), leurs priorités demeurant le recouvrement des recettes intérieures, la GFP, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macrobudgétaires. Les résultats à atteindre seront d'abord de renforcer le cadre institutionnel en place qui permet de coordonner l'AT et la formation de façon à accroître les recettes, rendre la dépense plus efficace, rétablir la discipline budgétaire, renforcer la gestion de la dette et créer une cellule macrobudgétaire centrale. Si le risque sécuritaire s'aggrave, les autorités prévoient d'envoyer des agents en formation à l'étranger. En outre, elles comptent tirer pleinement parti de l'AT supplémentaire que, dans le cadre du projet pilote CRC, le FMI devrait fournir dans les domaines suivants : politique fiscale, administration des recettes, GFP, établissement des données sur les comptes nationaux et statistiques du commerce extérieur (tableaux 1 et 2). Elles sont résolues à améliorer les capacités et à exploiter au maximum l'AT et la formation accordées par les partenaires du développement et le FMI grâce à une meilleure coordination des activités.

**Tableau 1. République centrafricaine : opérations d'assistance technique, 2017**

<b>Date</b>	<b>Département</b>	<b>Objet de la mission</b>
Janvier	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFC - Administration des recettes
	MCM	Statistiques de balance des paiements
Février	FAD	Administration fiscale
	FAD	Administration douanière
	FAD	AFC - Administration des recettes
	MCM	AFC - Gestion de la dette
	STA	AFC - Statistiques de balance des paiements
Mars	FAD	AFC - Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
	FAD	AFC - Gestion des finances publiques
	MCM	AFC - Gestion de la dette
	STA	AFC - Comptes nationaux
Mai	FAD	AFC - Administration des recettes
	STA	AFC - Comptes nationaux
Juin	STA	AFC - Statistiques de finances publiques
Sept.	STA	AFC - Comptes nationaux
	FAD	Administration des recettes
Oct.	MCM	AFC - Gestion de la dette
Nov.	FAD	Administration des recettes
Déc.	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFC - Administration des douanes
	FAD	AFC - Gestion des finances publiques

**Tableau 2. République centrafricaine : opérations d'assistance technique, 2018**

Date	Département	Objet de la mission
Janvier	FAD	AFC - Administration des recettes
	MCM	AFC - Gestion de la dette
	MCM	Statistiques de balance des paiements
Mars	FAD	Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
Avril	FAD	Administration fiscale
	STA	AFC - Comptes nationaux
Juin	STA	AFC - Statistiques de balance des paiements (prévue)
	FAD	Gestion des finances publiques (prévue)
	FAD	AFC - Administration des douanes (prévue)
Juillet	FAD	Gestion des finances publiques (prévue)
	MCM	AFC - Gestion de la dette (prévue)
	FAD	AFC - Administration des recettes (prévue)
Août	FAD	Politique fiscale (prévue)
Sept.	STA	AFC - Comptes nationaux (prévue)
	FAD	Administration des recettes (prévue)
Oct.	MCM	AFC - Gestion de la dette (prévue)
Nov.	FAD	AFC - Administration des recettes (prévue)
	FAD	AFC - Gestion des finances publiques (prévue)
Déc.	STA	AFC - Statistiques de balance des paiements (prévue)
	FAD	AFC - Gestion des finances publiques (prévue)

## Annexe I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, DC, 20431

Bangui, le 18 Juin 2018

Madame la Directrice générale,

1. Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a conclu la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine et a approuvé une augmentation de 38,99 millions de DTS (35 % de notre quote-part) permettant un décaissement de 28,41 millions de DTS. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à fin mars 2018 et le programme de réformes à moyen terme.
2. Nous avons rempli tous les critères de réalisation à fin décembre 2017, à l'exception de l'objectif des recettes intérieures, et du critère de réalisation continu de non accumulation d'arriérés extérieurs, pour lesquels nous demandons une dérogation. La faible performance des recettes s'explique notamment par des retards enregistrés dans la mise en œuvre de notre programme de réformes fiscales, un faible recouvrement des arriérés d'impôts et une chute des recettes forestières. Nous avons mis en place trois des quatre repères structurels prévus pour fin décembre 2017 et fin mars 2018, mais avec un certain retard.
3. Nos objectifs à moyen terme demeurent les suivants: renforcer la mobilisation des recettes pour élargir notre marge budgétaire, affermir l'efficacité des dépenses publiques, promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, progresser dans la mise en œuvre de nos objectifs de réduction de la pauvreté et, stimuler la croissance. À cette fin, nous avons soumis à l'Assemblée Nationale un projet de loi de finances rectificative pour 2018, en conformité avec le programme appuyé par la FEC, qui constitue une action prioritaire pour la finalisation de la quatrième revue. Nous sommes déterminés à consentir plus d'efforts pour mobiliser davantage de recettes intérieures. Pour atteindre notre objectif de recette pour 2018, nous allons mettre en œuvre toutes les mesures de politiques fiscales et d'administration des recettes fiscales et douanières décrites dans le MPEF.
4. Nous nous engageons à poursuivre l'apurement des arriérés intérieurs conformément au plan adopté et à ne pas accumuler de nouveaux arriérés. De même, nous avons honoré le service de la dette extérieure, à l'exception d'un reliquat négligeable

pour lequel nous sollicitons une dérogation. En vue de restaurer la viabilité à long terme de la dette, et ce depuis l'entrée en vigueur de l'accord au titre de la FEC approuvé par le FMI en juillet 2016, ni le gouvernement central, ni les entreprises publiques, ni les organismes gouvernementaux n'ont contracté de nouveaux prêts extérieurs ou n'en ont garanti, à l'exception de l'appui budgétaire accordé par la Banque africaine de développement sous la forme d'un prêt fortement concessionnel en 2017. Nous mobilisons uniquement des dons et, si nécessaire, contracterons des financements hautement concessionnels dans les limites d'emprunt prévues par le programme, pour financer nos projets de développement. Nous réitérons notre engagement à consulter systématiquement les services du FMI avant de contracter tout nouveau emprunt extérieur.

5. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la cinquième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 22,84 millions de DTS (soit 20,5 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance de paiements.

6. Nous demeurons convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le présent MPEF (annexe I) sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et pour réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements. Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Nous consulterons le FMI avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, notamment celles énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

7. Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF ci-joint et le protocole d'accord technique (PAT) en annexe. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu la quatrième revue de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/  
Henri-Marie Dondra  
Ministre des Finances et du Budget

/s/  
Simplice Mathieu Sarandji  
Premier Ministre  
Chef du gouvernement

Pièces jointes :  
Mémorandum de politiques économiques et financières  
Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières

Ce mémoire actualise le MPEF de décembre 2017 préparé au titre de la troisième revue du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le conseil d'administration du FMI en juillet 2016. Les objectifs du programme consistent à consolider la stabilité macroéconomique, à créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, réduire la pauvreté et renforcer les efforts de paix et de réconciliation du gouvernement. Le MPEF décrit le développement macroéconomique récent, la mise en œuvre du programme à fin décembre 2017 et fin mars 2018, les perspectives et risques économiques, ainsi que les objectifs des politiques macroéconomiques et structurelles pour le reste de 2018 et au-delà.

### DEVELOPPEMENT MACROÉCONOMIQUE RÉCENT

1. **La situation sécuritaire reste volatile.** Face à cela, le gouvernement met tout en œuvre pour rétablir la sécurité et l'autorité de l'Etat en vue de promouvoir le développement économique. Après avoir normalisé la situation dans la ville de Bambari, le redéploiement de l'administration notamment l'installation de préfets et de sous-préfets nous permettra aussi de créer les conditions d'un retour progressif à la normale dans les autres centres urbains. Toutefois, nombreux sont ceux qui ont encore besoin d'une assistance humanitaire d'urgence.
2. **La croissance économique reste robuste.** Nous estimons à 4,3 % le taux de croissance économique en 2017, contre 4,5 % en 2016. Pour la première fois depuis des décennies, le taux de croissance économique a dépassé 4 % pendant 3 années consécutives. Cette performance économique provient de la reprise soutenue des activités de construction, le bois, le diamant et le commerce. Le secteur agricole est durement touché par l'instabilité continue dans certaines zones rurales. En 2017, l'inflation a été contenue à 4,1 %, contre 4,6 % en 2016.
3. **Le gouvernement a suivi une politique budgétaire prudente en 2017 avec un déficit primaire intérieure – sur base caisse - de 2,2 % du PIB.** Les recettes fiscales en pourcentage du PIB sont restées bien en deçà de nos prévisions. Cette contreperformance s'explique par un faible civisme fiscal, le recouvrement insuffisant des arriérés d'impôts, une chute des recettes forestières, la fragmentation du compte unique du trésor et la lenteur du rétablissement des services fiscaux dans les zones affectées par les violences. Les dépenses courantes, y compris la masse salariale, ont été largement maîtrisées. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont atteint 4,8 % du PIB, principalement financées sur ressources extérieures. La baisse de la dette publique, de 56 % du PIB en 2016 à 52,9 % en 2017, reflète les efforts du gouvernement à apurer le paiement des arriérés intérieurs et d'une politique d'emprunt prudente. Nous avons contracté en 2017 un seul prêt hautement concessionnel de la Banque africaine de développement.
4. **Le déficit du compte courant est resté stable en 2017.** Les exportations ont augmenté de 24 %, tirées principalement par le bois et le diamant de la zone verte. Les importations ont crû de 9,6 % due aux activités de reconstruction. Quant aux transferts courants, ils ont baissé de 10,9 % à 8,9 % du PIB entre 2016 et 2017, résultant du retard des décaissements des principaux bailleurs.

5. **La masse monétaire a augmenté de 10,3 % en 2017 reflétant essentiellement un accroissement des avoirs extérieurs nets (+ 89,6 %).** L'augmentation de crédit à l'économie est restée modérée à 1,4 %. La part des créances douteuses a diminué en 2017, mais reste à un niveau élevé. Cependant, les banques restent assez liquides, et leur rentabilité s'est améliorée en 2017.

## MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR 2017 ET DEBUT 2018

6. **La mise en œuvre de notre programme est globalement satisfaisante.** Sur la base des données disponibles, nous avons respecté tous les critères de performance quantitatifs (CPQs) à fin décembre 2017, à l'exception de celui relatif aux recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année). Ainsi :

- le financement intérieur net de l'État s'est établi à -16,4 milliards de FCFA à fin décembre 2017, pour un plafond ajusté de 2,2 milliards de FCFA.
- le solde budgétaire primaire intérieur s'est établi à -24,7 milliards de FCFA à fin décembre 2017, pour un plafond ajusté de -29,4 milliards de FCFA.
- les recettes intérieures totales de l'Etat n'ont atteint que 93,4 milliards de FCFA à fin décembre 2017, contre un plancher de 102 milliards de FCFA.
- l'apurement des arriérés de paiement intérieurs s'est établi à 9 milliards de FCFA à fin décembre 2017, contre un plancher de 7,5 milliards de FCFA.

7. **Nous avons manqué un critère de performance continu.** L'Etat n'a contracté ni garanti aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle, mais a accumulé d'arriéré extérieur sur une courte période. Nous avons également rempli l'indicateur relatif aux dépenses sociales prioritaires, qui ont atteint un niveau de 15,6 milliards de FCFA, par rapport à un objectif de 6 milliards de FCFA.

8. **Deux des trois repères structurels à fin décembre 2017 ont été réalisés, quoi qu'avec un certain retard.** Toutes les exonérations existantes, statutaires et exceptionnelles, ont été répertoriées et rendues publiques. Le gouvernement a adopté un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales ne présentant aucune justification économique et à transférer leurs recettes correspondantes au compte unique du Trésor (CUT). Le déploiement de SYDONIA au poste de douane de Béloko n'est pas opérationnel en raison de la faiblesse de la connexion internet. L'opérationnalisation du site sera effective après intervention de l'opérateur. La publication des textes instituant les 54 agences<sup>5</sup>, offices ou fonds chargés du recouvrement des taxes, redevances et prélèvements parafiscaux (repère structurel fin mars 2018) est effective depuis le 9 mai 2018.

---

<sup>5</sup> Sur les 54 agences initialement annoncées, 52 ont une existence légale

9. **Le travail de rationalisation de la parafiscalité a bien progressé. Il est piloté par l'Inspection générale des finances (IGF).** A ce stade, le tableau récapitulatif des agences, offices, fonds et comptes d'affectation spéciale, ainsi que le plan d'action en vue de leur rationalisation, ont été validés par le Ministre des finances et du budget. Ce tableau récapitulatif classe les entités en trois catégories. La catégorie I regroupe les entités non opérationnelles qui devront être supprimées d'ici fin 2018. La catégorie II regroupe les entités bénéficiant des redevances en contrepartie du service fourni. La catégorie III inclut les autres organismes percevant la parafiscalité. Conformément au plan d'action, les mesures suivantes ont été mises en œuvre : (i) création des agences comptables dans les entités (catégorie III) afin d'améliorer le suivi du recouvrement et l'affectation des fonds publics et (ii) fixation des modalités de liquidation et d'utilisation des produits de la taxe de sûreté aéroportuaire (TSA) dont le recouvrement est transféré au CUT conformément à la loi de finances (LF) 2018.

10. **Toutefois, plusieurs réformes et actions introduites durant l'année 2017 visant l'augmentation des recettes n'ont pas produit les résultats escomptés.** Le résultat des opérations de contrôle rétroactif de la valeur en douane, obtenu sur la période de janvier 2016 à mai 2017 a été limité. En effet, sur une prévision de recettes estimée à 1,7 milliards, il a été constaté et notifié des droits éludés d'un montant de 1,5 milliards dont 529 millions ont été recouverts, le reliquat concerne un opérateur de télécommunication en difficultés. De même, sur 8,8 milliards de FCFA d'arriérés d'impôts, essentiellement sur les opérateurs de téléphonie, seuls 3,3 milliards de FCFA ont été recouverts. Par ailleurs, les dépenses exécutées par voie de procédure exceptionnelle, à fin décembre 2017, ont atteint 24% des dépenses hors salaires et service de la dette.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES POUR 2018–21

11. **Les perspectives économiques à moyen terme demeurent favorables.** Nous revoyons à la hausse la croissance du PIB à 4,3 % en 2018 et à 5,0 % au moyen terme, grâce à la bonne performance des branches de la forêt et des BTP, et à une meilleure exécution des projets d'investissements publics dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Le projet d'énergie solaire financé uniquement par don démarrera en 2019 et augmentera l'offre d'électricité. Le déficit du solde primaire intérieur devra atteindre 1 % du PIB en 2020, résultant de la hausse progressive des recettes ainsi que d'une gestion efficace des dépenses publiques. Le déficit du compte courant diminuera progressivement, sous l'effet de la reprise de la production intérieure et des exportations. L'inflation sera contenue à 3 % en moyenne sur la période.

12. **Toutefois, divers risques liés à des facteurs endogènes et exogènes pourraient compromettre l'exécution du programme de réformes.** La fragilité de la situation sécuritaire constitue une menace persistante pour les activités économiques. Une meilleure coordination institutionnelle et une plus grande cohésion au sein du gouvernement permettront une meilleure appropriation et mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la hausse du prix du pétrole au niveau international est un autre facteur de risque sur les recettes intérieures. L'incertitude dans le

calendrier de décaissement des appuis budgétaires perturberait la gestion budgétaire et celle de la trésorerie. De plus, le secteur forestier est confronté à la volatilité des cours mondiaux.

## POLITIQUES MACROECONOMIQUE ET STRUCTURELLE

13. **En ligne avec le RCPCA, nous restons déterminés à poursuivre des politiques pour maintenir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance et l'emploi et réduire la pauvreté.** L'atteinte de ces objectifs nécessitera: i) de mobiliser davantage de recettes pour élargir nos marges de manœuvre budgétaire ; ii) de renforcer l'efficacité des dépenses publiques en priorisant les investissements sociaux et d'infrastructure, sans compromettre la soutenabilité des finances publiques; iii) de promouvoir la transparence et renforcer la gouvernance; et iv) d'améliorer l'environnement des affaires pour permettre le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité extérieure.

14. **Sur le plan des finances publiques, le gouvernement va adopter une loi de finances rectificative pour tenir compte :** i) du manque à gagner de la non application des droits d'accise sur le tabac, ii) du manque à gagner sur la fiscalité pétrolière, et iii) de la nécessité de budgétiser certains projets d'investissement financés tant sur ressources intérieures qu'extérieures. Par ailleurs, la LFR intégrera également des mesures fiscales nouvelles. Ainsi, les recettes fiscales s'élèveront à [112,0] milliards de FCFA. Les dépenses primaires atteindront 129,4 milliards de FCFA, dont 17,8 milliards pour les dépenses en capital sur ressource propre et 24,0 milliards pour les dépenses sociales. Le déficit primaire sera contenu à 1.4% du PIB.

### ***Accroître la mobilisation des recettes.***

15. **Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour mobiliser davantage de recettes intérieures.** Ainsi, nous avons révisé notre objectif de recettes pour 2018 à 112,0 milliards de FCFA. Pour ce faire, nous avons pris en compte l'augmentation des droits de sortie sur le bois et le diamant, respectivement de 10% et de 4 % (gain de 0,2 milliard de FCFA), la révision de la mercuriale des valeurs de bois (0,3 milliard de FCFA), la restructuration des prix des produits pétroliers (repère structurel à fin juin 2018), et le transfert effectif de la redevance d'usage routier (RUR) (1,7 milliards de FCFA), de la taxe de sureté aéroportuaire (TSA) (1 milliard de FCFA) et de la taxe sur le service universel (0,6 milliard de FCFA) au CUT. Nous sommes déterminés par ailleurs à poursuivre les actions visant à lutter contre les fraudes fiscales et douanières, améliorer le contrôle fiscal et moderniser les procédures de recouvrement conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI.

16. **Nous avons mis en œuvre toutes les mesures de politiques fiscales contenues dans la LF 2018 à l'exception des droits d'accise sur le tabac, et nous assurons le paramétrage de SYDONIA en vue d'intégrer les nouvelles mesures.** A ce titre, les taxes non recouvrées au premier trimestre seront régularisées. En outre, nous allons immédiatement exploiter les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI relative au contrôle des retenues à la source sur salaires et des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises et procéder aux

ajustements nécessaires (2 milliards de FCFA en 2018). De plus, pour améliorer le contrôle fiscal et assurer un meilleur recouvrement, nous allons renforcer la collaboration entre la DGID et la DGDDI d'une part, et entre DGDDI et BIVAC d'autre part, en procédant à des échanges périodiques d'informations à travers des réunions mensuelles et de publier les résultats de ces rapprochements. Nous nous assurons à ce que toutes les recettes recouvrées par le bureau des douanes de Douala soient versées au compte du gouvernement à la BEAC. Nous nous engageons également à restaurer la cellule de recouvrement mise en place au niveau de la DGID, afin d'assurer la collecte effective des restes à recouvrer.

17. **Nous sommes déterminés à éliminer l'ensemble des taxes parafiscales sans justification économique et à transférer au CUT celles qui sont justifiées (repère à fin décembre 2018).** Depuis le premier janvier 2018, nous avons transféré au CUT le produit de la TSA et de la RUR. En contrepartie, nous avons inscrit dans le budget rectificatif pour 2018 une ligne correspondant aux dépenses de la RUR (celle de la TSA étant déjà inscrite dans la LF2018). Notre objectif est d'intégrer tous les prélèvements parafiscaux au CUT dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Par ailleurs, nous avons reçu l'appui financier de l'AFD pour conduire un audit financier externe de l'agence de régulation des télécommunications et du fonds de développement forestier, en vue d'analyser la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources affectés (repère fin juin 2018). Les audits des autres entités seront réalisés par l'IGF et nous rechercherons une assistance technique pour appuyer ces travaux. La nomination des comptables publics dans les entités est en cours.

18. **A moyen terme, le gouvernement poursuivra les actions visant à promouvoir le civisme fiscal, renforcer le contrôle et à améliorer le recouvrement des impôts et taxes.** A cet effet, nous allons intégrer les recommandations validées des récentes missions d'assistance technique du FMI en administration fiscale et douanière. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer notre logiciel SYSTEMIF et de rendre obligatoire son utilisation pour les différentes opérations fiscales et allons développer une interface entre SYDONIA et SYSTEMIF.

### ***Renforcer l'efficacité de la dépense***

19. **Le gouvernement est déterminé à renforcer l'efficacité, la qualité et la transparence des dépenses publiques.** La réduction des dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles constitue notre objectif prioritaire. Au premier trimestre 2018, 9,1 % des dépenses hors salaires et dettes ont été exécutées par les procédures exceptionnelles, grâce aux efforts mis en place de ne plus engager par ces procédures les dépenses liées à l'alimentation des forces de défense et de sécurité, des établissements hospitaliers, de l'université et des maisons carcérales. Pour les limiter à 5 %, nous adoptons les mesures suivantes : i) la fixation par la LFR 2018 et la loi de finances des années suivantes d'un plafond maximal à engager pour les opérations en régies et caisses d'avance, ii) l'insertion en annexe à la LFR 2018 de la liste des caisses d'avance, et iii) l'interdiction immédiate du renouvellement des caisses d'avance sans production des pièces justificatives des précédentes dépenses dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2018. En outre, les caisses et régies d'avance seront systématiquement clôturées au 31 décembre de chaque année (nouveau repère structurel à fin décembre 2018) afin de permettre aux comptables d'effectuer le

contrôle. Enfin, nous allons élaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires d'ici mars 2019 (nouveau repère à fin mars 2019).

20. **Dans le but de rationaliser les procédures d'exécution des dépenses publiques, nous allons instituer une circulaire d'exécution budgétaire à partir de la LF 2019 (nouveau repère structurel à fin décembre 2018).** Nous avons identifié des dépenses non ordonnancées qui feront l'objet d'un audit d'ici à fin décembre 2018. Pour promouvoir la transparence budgétaire, nous continuerons à publier trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire, dont les données sont produites à partir de GESCO dans l'attente du développement du logiciel Simba. Nous allons renforcer la surveillance des établissements et entreprises publics et rendre effective la tutelle financière et le suivi des participations de l'État par le ministère des finances et du budget, en application de la législation en vigueur. D'ici à fin mars 2019, nous allons réviser la législation régissant les établissements publics et institutions parapubliques (nouveau repère structurel à fin mars 2019), et élaborer un nouvel organigramme du ministère des finances notamment en vue de renforcer le suivi des participations financières de l'État. Conformément à nos engagements, nous comptons piloter la déconcentration de l'engagement des dépenses dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, et de l'agriculture dès janvier 2019. Enfin, avec l'appui de la Banque Mondiale, nous allons réviser le code des marchés publics pour encadrer les marchés de gré à gré et améliorer la transparence, après audit du système en place depuis 2008.

### ***Gestion de la dette***

21. **Nous mettons en œuvre notre stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.** A la fin du premier trimestre 2018, 14,2 milliards de FCFA des arriérés commerciaux et salariaux ont été apurés. Le rapport de l'auditeur atteste de la bonne mise en œuvre de ces opérations. De plus il n'y a pas eu d'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs au cours de 2017. Nous allons poursuivre l'apurement des arriérés commerciaux et salariaux conformément au plan initial.

22. **Nous avons honoré l'intégralité du service de la dette extérieure arrivant à échéance.** Pour ce qui est des paiements entre janvier et mars, ils ont atteint 0,2 milliards de FCFA dont 0,1 milliard de FCFA en principal et 0,1 milliard de FCFA en paiement d'intérêts. Avec l'Inde, nous avons arrêté de commun accord le montant des arriérés de paiement à fin février 2018 à 1 milliard de FCFA. Aussi, l'encours de la dette a été restructuré et sera assorti d'un nouveau tableau d'amortissement qui devrait être approuvé par le gouvernement indien. La Chine a annulé cinq prêts d'un montant de 20 milliards de FCFA et a accepté le principe d'une annulation complète de la dette. Nous poursuivons nos efforts pour apurer les arriérés accumulés préalablement à l'Initiative PPTE envers les créanciers avec lesquels aucun accord n'a pu encore être trouvé (Argentine, Guinée équatoriale, Irak, Libye, et l'Export-Import banque de la province chinoise de Taiwan). Nous avons également des arriérés envers une entreprise privée avec laquelle nous entretenons un dialogue de bonne foi pour finaliser un accord d'allégement de la dette.

23. **Nous sommes déterminés à honorer l'intégralité du service de la dette arrivant à échéance.** Nous entendons publier les projections mensuelles du service de la dette publique, et l'encours de celle-ci, pour la période couvrant juin 2018 à fin mai 2019, générées directement à partir du système SYGADE (repère structurel fin juin 2018). Nous restons déterminés à rechercher des dons et des financements hautement concessionnels dans le cadre des limites d'emprunt de l'accord FEC. Pour 2018, le plafond des prêts concessionnels s'établit à 9 milliards de FCFA.

***Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance***

24. **La crise qu'a traversée notre pays a exacerbé les faiblesses institutionnelles et structurelles.** Le gouvernement est déterminé à consolider les réformes visant à renforcer les institutions, à combattre la corruption et à promouvoir la transparence de la gestion des finances publiques. Tous les membres du gouvernement ainsi que la plupart des députés ont procédé à leurs déclarations de patrimoines, qui sont disponibles auprès de la Cour constitutionnelle. Les membres de la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance ont été nommés, et un document de stratégie nationale de bonne gouvernance a été finalisé. En outre, nous reconnaissons les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), notamment la criminalisation des actes de corruption et faciliter la coopération juridique internationale. A cet effet, nous nous engageons à renforcer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption.

***Améliorer l'environnement des affaires***

25. **Le gouvernement s'est déjà engagé sur l'amélioration de l'environnement des affaires.** Il existe de nombreux obstacles auxquels il convient de remédier, en particulier les lacunes au niveau de notre système judiciaire. Ainsi, nous avons priorisé les réformes juridiques et institutionnelles visant à améliorer le climat des affaires et à favoriser le secteur privé afin d'améliorer la compétitivité. En vue de favoriser l'attractivité des investissements et de renforcer la collaboration avec le secteur privé, nous avons actualisé le Code de commerce et le Code général des impôts. La loi portant charte des investissements a fait l'objet d'amendements qui sont en cours d'examen par l'Assemblée nationale. Le projet de loi modifiant les conditions du partenariat public/privé est en cours de finalisation. Au plan institutionnel, le Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) et le Cadre de concertation administration fiscale et secteur privé sont en place et contribuent au dialogue entre l'Etat et le secteur privé. Afin d'améliorer la transparence dans les secteurs clés pour notre économie, nous allons publier tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget (nouveau repère structurel à fin septembre 2018). De même, nous allons publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget, à compter du 30 septembre 2018 (nouveau repère structurel à fin septembre 2018).

***Lutte contre la pauvreté***

26. **La deuxième année de mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017–21 (RCPCA)**, qui constitue la stratégie du gouvernement pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, coïncide avec la montée en puissance du secrétariat permanent chargé du suivi des activités, conformément aux recommandations de la première revue annuelle effectuée en décembre 2017. Nous poursuivons énergiquement la mobilisation des ressources. Pour les trois premiers mois de l'année 2018, 22 projets ont été officiellement lancés, pour un total de 76 milliards de FCFA, dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, le réseau routier, et la fibre optique. Nous mettons en œuvre le plan opérationnel de stabilisation immédiate de Bambari (POSIB), d'un montant de 50 milliards de FCFA. Nous avons signé un accord avec la Banque mondiale pour la construction d'un champ solaire, entièrement financé par un don de 65 millions de dollars américains. La construction va commencer en 2019 pour une capacité de 25 MW pour la première phase du projet.

***Secteur Financier***

27. **Nous reconnaissons la nécessité de sauvegarder la stabilité du secteur financier et d'améliorer l'intermédiation financière.** La COBAC, l'autorité régionale de supervision bancaire, a finalisé des rapports qui analyse l'ensemble du système bancaire, et nous entendons assurer rapidement le suivi de ces recommandations. L'augmentation de l'accès de la population aux services bancaires et de celui des PME-PMI au crédit pourrait contribuer à une relance de l'activité économique. A cette fin, nous continuons à mettre en œuvre les recommandations qui ont été élaborées par le Conseil National du Crédit. A ce jour, 30 % des mesures ont été réalisées.

**RENFORCEMENT DES CAPACITES**

28. **Le renforcement des capacités administratives et techniques est essentiel pour assurer une mise en œuvre réussie de notre programme économique.** A ce titre, nous bénéficions d'une assistance technique soutenue de nos partenaires pour améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales, améliorer la gestion de trésorerie, et renforcer la chaîne de la dépense.

29. **Nous avons défini et mettons en œuvre avec le FMI un Cadre de renforcement des capacités (CRC) dont les priorités demeurent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques (GFP), la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, et les capacités macro budgétaires.**

30. **Des stratégies similaires seront définies en coordination avec les autres bailleurs de fonds dans leurs propres domaines d'intervention.** Une fois ce travail achevé, nous articulerons une stratégie globale de renforcement des capacités administratives et techniques de l'Etat. Dans le même ordre d'idées, nous poursuivrons le renforcement la coordination des appuis de nos partenaires pour tirer le parti maximum de l'assistance technique disponible. A

cette fin, nous avons renforcé l'effectif de la cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) chargé du suivi du programme de réformes et également de la coordination de l'assistance technique et de la formation.

## SUIVI DU PROGRAMME

31. **Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI.** Des critères révisés de réalisation à fin juin et décembre 2018 sont proposés, reflétant les révisions des perspectives macroéconomiques et du budget. La mise en œuvre de ces critères de réalisation à fin juin 2018 sera évaluée dans le cadre de la cinquième revue au cours du second semestre 2018.
32. **Nous avons adopté de nouveaux repères structurels pour 2018 et 2019, notamment :**
- Publier tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget (nouveau repère structurel à fin septembre 2018).
  - Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget, à compter du 30 septembre 2018 (nouveau repère structurel à fin septembre 2018).
  - Clôturer toutes les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018 (nouveau repère structurel à fin décembre 2018).
  - Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la LF 2019 afin de rationaliser les procédures d'exécution des dépenses publiques (nouveau repère structurel à fin décembre 2018).
  - Réviser la législation régissant les établissements publics (nouveau repère structurel à fin mars 2019).
  - Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires d'ici mars 2019 (nouveau repère à fin mars 2019)
33. **Restrictions de change :** Pendant toute la durée du programme, nous nous engageons à n'imposer ni élargir des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, ni à recourir à des pratiques de change multiples, à conclure des accords bilatéraux qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, ni à imposer ou élargir des restrictions dans le but d'influencer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure, d'ordre financier ou structurel, qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du programme.

**Tableau 1. République centrafricaine: critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2017–19**  
(en milliards FCFA; en variation cumulée depuis le début de l'année)

	Fin juin 2017		Fin septembre 2017		Fin décembre 2017			Fin mars 2018		Fin juin 2018		End-September	End-December	End-March	End-June					
	CR	Realisé	Objectif indicatif	Realisé	CR	CR ajusté	Realisé	Objectif indicatif	Realisé	CR 3eme revue	Objectif révisé 4eme Revue	Objectif indicatif	CR proposé	Proj.	Proj.					
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>																				
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	6.7	5.0	Observé	-4.0	-5.3	2.2	-16.4	Observé	15.1	-6.0	8.0	17.9	14.0	3.0	5.0					
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	50.1	47.2	Pas observé	74.7	70.3	Pas observé	102.0	102.0	93.4	Pas observé	27.9	28.6	Observé	56.4	53.4	82.1	112.0	29.0	59.0	
Deficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-22.9	-4.9	Observé	-16.0	-12.9	Observé	-21.9	-29.4	-24.7	Observé	-5.0	2.4	Observé	-10.0	-10.0	-15.0	-18.0	-4.3	-8.6	
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	-4.0	-5.9	Observé	-6.0	-6.7	Observé	-7.5	-7.5	-9.0	Observé	-7.1	-15.3	Observé	-14.2	-14.2	-21.5	-30.0	-6.0	-12.0	
<b>Critères de réalisation continus</b>																				
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non accumulation d'arriérés extérieure (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>																				
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année)	3.0	6.6	Observé	4.5	9.8	Observé	6.0	6.0	15.6	Observé	3.0	3.6	Observé	6.2	9.0	16.0	24.0	4.0	9.0	
Dépenses suivant des procédures extraordinaire (plafond, total cumulé pour l'année)											1.0	1.6	Non-observé	1.9	1.8	2.6	3.4	1.3	2.6	
<b>Poste pour mémoire :</b>																				
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat	8.8	8.8	Observé	8.8	8.8	Observé	8.8	8.8	8.8	Observé	9.0	0.0	Observé	9.0	9.0	9.0	9.0	6.0	6.0	

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'Etat (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et les dépenses totales de l'Etat moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

<sup>4</sup> Contractée ou garantie par l'Etat (voir le PAT).

**Tableau 2. République Centrafricaine: mesures préalables et repères structurels, 2017–19**

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre	Date actuelle de mise en œuvre
Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Continu, à partir de septembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Observé	
Publication de l'ensemble des exonérations existantes	Fin décembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Pas observé	Fin février
Adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes au compte unique du Trésor	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Observé	
Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	[Pas observé]	
Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.	Fin mars 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	[Pas observé]	
Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE	Fin juin 2018	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette		
Révision de la structure des prix des produits pétroliers à la pompe	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
<b>Nouvelles mesures (4<sup>eme</sup> revue)</b>				
Présentation de la loi de finances rectificative 2018 au Parlement, conformément au programme	Mesure préalable			
Publier tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur un site du gouvernement	Fin septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires		
Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 sur un site du gouvernement, à compter du 30 septembre 2018	Continu, à partir septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires		
Clôturer systématiquement les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018	Fin decembre 2018	Renforcement de l'efficience de la dépense		
Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la LF 2019	Fin decembre 2018	Amélioration des procédures d'execution des dépenses publiques		
Réviser la législation régissant les établissements publics	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficience de la dépense		
Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficience de la dépense		

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique 2018

### INTRODUCTION

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) préparé par les autorités de la RCA.** En particulier, il fixe :

- la périodicité et les délais de communication des données ;
- les définitions et les méthodes de calcul ;
- les objectifs quantitatifs ;
- les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- les repères structurels ; et
- les autres engagements pris au titre du MPEF.

2. **Sauf indication contraire**, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur base cumulative à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

#### A. Hypothèses du programme

3. **Taux de change.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la RCA, le franc CFA (FCFA), sur la base des taux de change utilisés pour préparer la FEC. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous :

FCFA/US\$ : 585

F CFA/Euro : 656

F CFA/DTS : 815

#### B. Définitions

4. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales**, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) «**Dettes**» s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
- ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la **définition de la dette** énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

(d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

6. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 50 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle

de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 %.

8. **Le total des recettes du gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le chapitre 5 du MSFP 2001) comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

9. On entend par **total des dépenses du gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. Le total des dépenses du gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

10. **Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

11. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

12. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

13. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de

paiement indiquée dans le contrat pertinent. Un engagement qui n'a pas été payé dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considéré comme un arriéré de paiement extérieur.

### C. Objectifs quantitatifs

14. Les **objectifs quantitatifs (OQs)** qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement des OQs sont précisées dans la section D.

#### Plafond relatif au financement intérieur du budget de l'État.

- **Financement public intérieur de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en Franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en Franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

#### Plancher sur les recettes intérieures totales de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

#### Plancher sur les dépenses sociales de l'État.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale,

l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture et le développement rural. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

#### **Plafond relatif au solde budgétaire primaire intérieur.**

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Les paiements au titre des arriérés ne rentrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

#### **Plancher de réduction sur le paiement des arriérés intérieurs**

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les arriérés qui ont été validés.

#### **Plancher de dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.**

- **L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'emprunts non-concessionnels.** Les emprunts pour financer des projets ne doivent pas aggraver les vulnérabilités au niveau de l'endettement qui sont soulignées dans l'analyse de la viabilité de la dette, préparée conjointement par les services de la BM et du FMI.

#### **Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.**

Les arriérés de paiements extérieurs sont définis au paragraphe 13.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Une obligation qui n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considérée comme un arriéré de paiement extérieur. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue...

#### **Limitation des dépenses faisant objet des procédures exceptionnelles à 5 % des dépenses hors salaires et service de la dette**

- Toutes les dispositions nécessaires seront prises dans le cadre du projet de loi de finances 2018 pour que le total des dépenses suivant la procédure simplifiée de décaissement (procédures exceptionnelles) n'excède pas 5 % du total des dépenses hors salaires et service de la dette (principal et intérêts), en moyenne et par trimestre. Ce critère fera l'objet d'un suivi trimestriel à partir du 31 mars 2018.

## **D. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs**

15. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2017** seront ajustés comme suit :

- a. Si le total des recettes de privatisation ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
  - i. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent de ces recettes supplémentaires ;
  - ii. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes supplémentaires.
- b. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
  - i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
  - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
- c. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
  - i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.
  - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.

## E. Repères Structurels

### Établissement du compte de gestion de 2016

- Il faudra produire les comptes de gestion pour l'exercice 2016 et le publier avant la fin septembre 2017.

### Publication de l'ensemble des exonérations fiscales existantes

- Toutes les exonérations fiscales existantes, statutaires et discrétionnaires, devront être répertoriées et rendues publiques avant la fin décembre 2017, dans un souci de transparence, afin de réduire l'emprise des exonérations fiscales intempestives.

**Contrôle rétroactif des valeurs en douanes retenues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2017**

- Il faudra procéder, avant la fin septembre 2017, au contrôle rétroactif de toutes les valeurs des marchandises d'importation retenues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2017 pour vérification du respect des valeurs minimales déterminées par la société de pré-inspection et, le cas échéant, imposer les tarifs de dédouanement indiqués et les pénalités afférentes, pour assurer la régularité de dédouanement.

**Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre**

- Un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sera produit à partir de la fin septembre 2017, et ensuite chaque trimestre dans un délai de 30 jours suivant la fin du trimestre. Le premier rapport couvrira le deuxième trimestre 2017.

**L'adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer leurs recettes au compte unique du Trésor**

- Sur la base d'un inventaire de toutes les taxes parafiscales à dresser, un plan d'action sera adopté avant la fin décembre 2017 en vue d'éliminer toutes les taxes parafiscales illégales et injustifiées. Le plan sera accompagné d'une instruction de transfert des recettes des taxes parafiscales retenues au compte unique du Trésor.

**Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko**

- Le principal poste de douane à Beloko sera équipé de toutes les installations permettant le fonctionnement de SYDONIA et la transmission des données, et tous les modules de SYDONIA y seront complètement déployés.

**Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargés de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.**

- Toutes les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux devront être publiés avant fin mars 2018.

**Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications**

- Il faudra procéder à l'audit du compte d'affectation spécial forestier et de l'agence de régulation des télécommunications avant la fin juin 2018, en vue d'analyser la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources affectées à ces organismes.

### **Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE**

- Les projections mensuelles du service de la dette publique et de l'encours de celle-ci, générées directement à partir du système SYGADE, devront être publiées pour la période couvrant juin 2018 à fin mai 2019 avant la fin juin 2018. Ceci dans le but de poursuivre le renforcement de la gestion de la dette.

### **Révision de la structure des prix des produits pétroliers**

- La structure des prix des produits pétroliers sera révisée avant fin juin 2018 en vue de sa simplification.

### **Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique**

- Sur la base des résultats de l'inventaire des taxes parafiscales, celles qui n'ont pas de justification économique devront être éliminées avant la fin décembre 2018.

### **Nouvelles mesures :**

#### **Publier tous les permis forestiers sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget**

- Tous les permis forestiers qui ont été délivrés jusqu'au 30 juin 2018 seront publiés sur un site web du gouvernement d'ici fin septembre 2018.

#### **Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers sur un site, notamment celui du Ministère des finances et du budget**

- Tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 seront publiés sur un site du gouvernement, à compter du 30 septembre 2018.

#### **Clôturer toutes les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018**

- Toutes les caisses et régies d'avances seront clôturées au 31 décembre 2018.

#### **Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la loi de finances 2019**

- Dans le but de rationaliser les procédures d'exécution des dépenses publiques, une circulaire budgétaire sera instituée à partir de la loi de finances 2019, et ce, au plus tard d'ici à fin décembre 2018.

**Réviser la législation régissant les établissements publics**

- La loi 08-011 du 13 février 2008 portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et office public sera révisée avant fin mars 2019 avec pour objectif de clarifier la nature juridique des établissements publics, de renforcer le suivi des participations de l'Etat dans les entreprises publiques, et de consolider la supervision de tous les établissements publics par le Ministère des Finances.

**Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires d'ici mars 2019**

- Un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires sera finalisé avant fin mars 2019

**Communication de données au FMI**

16. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

**Tableau III : République centrafricaine : Communication des données au FMI  
dans le cadre du financement au titre de la FEC**

Description de données	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

18 juin 2018

## QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE<sup>1</sup>

Approuvé par  
**Joel Toujas-Bernate (AFR),**  
**Martin Sommer (SPR) et**  
**Paloma Anos Casero (IDA)**

Préparé par les services du Fonds  
monétaire international (FMI) et de l'Agence  
internationale de développement (IDA)

<b>Risque de surendettement extérieur :</b>	<b>élevé</b>
<b>Aggravé par les risques liés à la dette publique intérieure :</b>	<b>Oui</b>

*La République centrafricaine (RCA) reste classée dans la catégorie des pays présentant un risque élevé de surendettement extérieur. Ce classement, inchangé par rapport à l'analyse précédente, cadre avec le rapport des services du FMI de décembre 2017 (EBS/17/123). Dans le scénario de référence, l'un des indicateurs du fardeau de la dette dépasse son seuil. En outre, les tests de résistance montrent que la viabilité de la dette extérieure et de la dette publique totale est vulnérable à une croissance lente du PIB, des exportations et des recettes. Pour l'ensemble de la dette publique et de la dette contractée ou garantie par l'État (intérieure et extérieure), l'indicateur du ratio dette/PIB demeure en deçà de son point de repère prudent. Toutefois, la présence d'importants arriérés envers les fournisseurs et d'impayés au titre de salaires dans l'encours de la dette publique intérieure explique l'aggravation du risque global de surendettement qui ressort de l'évaluation. Les passifs éventuels pourraient intensifier encore les problèmes de vulnérabilité. Pour préserver la viabilité de la dette, il*

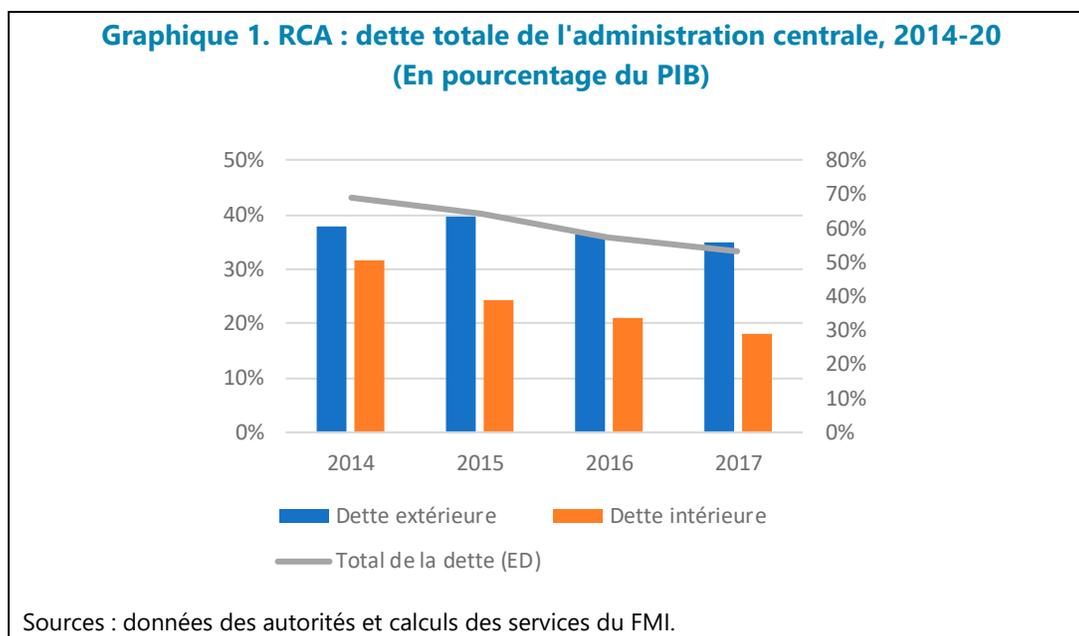
<sup>1</sup> La note moyenne obtenue par la RCA à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale au cours de la période 2014–16 est de 2,44. La RCA se place ainsi dans la catégorie des pays à résultats médiocres au titre du Cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu.

*convient de financer le programme d'investissements publics par des dons et de n'envisager que dans des cas exceptionnels le recours à des emprunts hautement concessionnels.*

## CONTEXTE

1. **La dette de la RCA est sur une trajectoire descendante.** Les indicateurs de la dette se sont nettement détériorés après la crise de 2013, lorsque le PIB s'est effondré et que des arriérés intérieurs et extérieurs ont été accumulés. Depuis lors, la situation s'est améliorée, soutenue par la reprise économique, une meilleure mobilisation des recettes, un apurement des arriérés et une réduction des emprunts (graphique 1). A fin 2017, la dette publique extérieure totale se chiffrait à 35,5 % du PIB, contre 36,4 % et 39,8 %, respectivement en 2016 et en 2015. La dette publique et celle contractée ou garantie par l'État (intérieure et extérieure) est passée de 64,2 % du PIB en 2015 à 51,5 % en 2017, reflétant une diminution de la dette intérieure et extérieure, respectivement de 6,2 points et de 4,8 points de pourcentage du PIB.

2. **Les objectifs macroéconomiques globaux du gouvernement visent à réduire le ratio d'endettement à moyen terme.** Leur stratégie est axée sur l'apurement des arriérés pré et post-PPTE et des arriérés intérieurs, le renforcement de la gestion de la dette, et le recours à un financement sous forme de dons pour leur programme d'investissement. La RCA a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en juin 2009.



## EVOLUTION RECENTE ET STRUCTURE DE LA DETTE<sup>2</sup>

3. **La dette publique extérieure de la RCA a été contractée, pour l'essentiel, auprès de créanciers multilatéraux et bilatéraux.** La composition de l'encours de la dette extérieure n'a pas varié au fil du temps. En 2017, la majeure partie de cette dette concernait des créanciers multilatéraux (13,2 % du PIB), tandis que la dette envers les créanciers bilatéraux représentait 7,8 % du PIB et celle envers les créanciers privés 3,1 % du PIB. Le solde est constitué par des arriérés pré-PPTe (11,4 % du PIB) envers des pays non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et Chine).

4. **Certains créanciers extérieurs ont accordé un allègement de la dette.** La Chine a annulé cinq prêts s'élevant à 198,4 millions de Yuan (2 % du PIB) et a accordé un allègement en termes de flux pour l'encours de la dette. Les discussions avec l'Inde progressent, dans l'objectif de régulariser les arriérés. Un accord est en voie d'être finalisé sur la base d'un apurement complet des arriérés en 2018 et il est envisagé de restructurer la dette restante, dont le remboursement commencerait en 2024. Les autorités ont conclu une restructuration de leur dette envers deux créanciers privés. Le solde restant (0,2 % du PIB) sera remboursé dans un délai de 5 ans.

5. **La RCA a contracté un nouvel emprunt de montant faible en 2017.** La Banque africaine de développement a accordé une aide budgétaire de 15 millions de dollars, sous forme de prêt hautement concessionnel assorti d'un élément don de 60,6 %.

6. **La dette intérieure se compose principalement d'arriérés de paiement et de créances envers la banque centrale régionale (BEAC).** A fin 2017, la dette intérieure s'élevait à 195,9 milliards de FCFA (17,4 % du PIB). Conformément aux engagements régionaux, les autorités ont signé un accord avec la BEAC visant à consolider l'ensemble des prêts et avances d'un montant de 80,5 milliards de FCFA, assorti d'une période de grâce de 4 ans et d'une durée de remboursement de 14 ans. La dette envers les banques

commerciales (27,2 milliards de FCFA, soit 2,4 % du PIB, au 31 décembre 2017) sera remboursée sur 8 ans. Les arriérés envers les fournisseurs privés (9,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2017) ont été largement apurés. Les arriérés sociaux, qui se chiffrent à 64,9 milliards de FCFA (5,8 % du PIB), couvrent les paiements au titre de salaires, d'avantages sociaux et de pensions. Selon la stratégie d'apurement retenue par les autorités, ils devraient être apurés au cours des trois prochaines années. Un audit international a confirmé

**Tableau 1 du texte. République centrafricaine : Stock de la dette intérieure, 2017**

Type de créancier	Actuel		Arriérés		Total	
	(milliards FCFA)		(milliards FCFA)		(pourcentage du PIB)	
Dette intérieure						
Total	119.5	76.4	195.9		17.4	
BEAC	80.5	0.0	80.5		7.2	
Banques commerciales	27.2	0.0	27.2		2.4	
Privée	0.0	9.4	9.4		0.8	
Arriérés sociaux	0.0	64.9	64.9		5.8	
Bons du Trésor	9.5	0.0	9.5		0.8	
Dettes croisées et autres	2.3	2.1	4.4		0.4	

Sources : données des autorités et calculs des services du FMI.

<sup>2</sup> La dette (tant intérieure qu'extérieure) couvre la dette brute de l'administration centrale. La dette envers le FMI est incluse dans la dette extérieure.

qu'à fin mars 2018, les arriérés étaient dans l'ensemble remboursés comme prévu, et que toutes les sauvegardes étaient intégralement appliquées. Les dettes croisées et autres dettes sont estimées à 4,4 milliards de FCFA. L'encours des bons du Trésor (9,5 milliards de FCFA) représente le reste de la dette intérieure.

**Tableau 2 du texte. République centrafricaine : Stock de la dette extérieure 2017**

Type de créancier	Total		Dont arriérés
	(milliards de FCFA)	(pourcentage du PIB)	
Total <sup>1</sup>	399.2	35.5	
Multilatérale	148.2	13.2	
Banque Mondiale	36.8	3.3	
FMI	86.4	7.7	
Autres	25.1	2.2	
Bilatérale	88.1	7.8	
Club de Paris	0.0	0.0	
Autres	88.1	7.0	
Arabie Saoudite	9.9	0.9	
Inde	23.0	2.0	3.3
Chine	24.9	2.2	
Congo	18.2	1.6	
Koweït	12.1	1.1	
Privée	34.8	3.1	25.5
Pre-HIPC Arriérés	128.0	11.4	128.0
Argentine	19.4	1.7	19.4
Guinée Eq.	3.6	0.3	3.6
Irak	2.7	0.2	2.7
Lybie	7.4	0.7	7.4
Province Chinoise Taiwan	89.1	7.9	89.1
OFID	5.8	0.5	5.8

Sources : données des autorités et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris les arriérés pré-HIPC

## HYPOTHESES RETENUES

7. **Les hypothèses macroéconomiques ont été légèrement actualisées par rapport à l'AVD de novembre 2017.** Les principaux changements concernent le solde primaire, le solde courant hors intérêts et la croissance du PIB à moyen terme (tableau 3).

- La croissance du PIB réel est révisée à la hausse en raison d'une reprise de l'investissement public. La croissance devrait atteindre 4,3 % en 2018 et 5 % en moyenne sur la période

2019–23 et les gains de production à plus long terme s'établir en moyenne à 3,4 % par an (hypothèse prudente étant donné le faible niveau du PIB par habitant).

- Au niveau budgétaire, l'excédent primaire à moyen terme est ramené à 0,6 % du PIB (contre 1,1 % dans l'AVD de 2017), sous l'effet d'une révision à la baisse des projections de recettes intérieures. A plus long terme, un déficit primaire de l'ordre de 2 % du PIB est prévu, reflétant une diminution progressive des dons extérieurs.
- Le déficit du compte courant hors intérêts diminue progressivement à moyen et à long terme et, selon les projections, s'améliore à moyen terme, passant en moyenne de 6,8 % du PIB dans l'AVD de 2017 à 6,0 % dans celui de 2018, grâce à une évolution favorable des exportations de bois et de diamants.
- Le financement sous forme de dons diminue à long terme (2024-2038) à environ 2,7 % du PIB, contre une moyenne de 7 % en 2018-2023.

**Tableau 3. République Centrafricaine : projections macroéconomiques**

	Dec-17			AVD-18		
	2017	Moyen. 2018-21	Moyen. 2023-37	2018	Moyen. 2019-23	Moyen. 2024-38
	<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>			<i>(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>		
Croissance du PIB (en pourcentage)	4	4	3.4	4.3	5	3.4
Déflateur du PIB (en pourcentage)	3.5	3.2	3.4	3.9	3.1	3.3
Solde courant hors intérêts	-8.3	-6.8	-3	-8.2	-6	-2.8
Solde primaire	0.9	1.1	-1.4	1.2	0.6	-1.9
Exportations	12.8	12.7	13.2	14.7	13.9	14
Recettes	15	16.2	13.9	16.6	16.6	13.3

## VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE : RESULTATS

8. **Le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat par rapport aux exportations devrait dépasser de peu le seuil fixé pour la période 2018–19<sup>3</sup>.** L'écart s'est sensiblement réduit par rapport à l'AVD de 2017, grâce surtout à l'allègement ou au rééchelonnement accordés par certains créanciers extérieurs. Tous les autres indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat restent en deçà de leurs seuils respectifs prévus dans le scénario de référence. Le faible niveau des indicateurs liés au service de la dette s'explique essentiellement à la concessionnalité de l'encours de la dette (graphique 1).

9. **Des scénarios alternatifs et tests de résistance font ressortir des vulnérabilités.** A l'exception du ratio VA de la dette/PIB qui n'enregistre aucun dépassement dans les tests de résistance, la

<sup>3</sup> Le fort résiduel dans le cadre de viabilité de la dette extérieure (tableau 1, ci-après) peut s'expliquer par les dons-projets (comptabilisés au compte de capital) et les apports non générateurs d'endettement qui ne sont pas comptabilisés.

(continued)

quasi-totalité des autres indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat accuse des dépassements importants et prolongés dans les scénarios de chocs les plus extrêmes. Un test de résistance de type combinaison<sup>4</sup> montre que le ratio VA de la dette/exportations demeure au-dessus du seuil fixé tout au long de la période de projection. En outre, le ratio VA de la dette/recettes continue de dépasser son seuil entre 2019 et 2025 si les mêmes hypothèses sont prises. Ces analyses de sensibilité soulignent la vulnérabilité à une baisse de la croissance et celle des exportations (scénario de choc le plus extrême). Il convient de noter qu'à cause des conséquences de la crise de 2013, le scénario historique fausse l'image des évolutions futures.

## VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE : RESULTATS

10. **L'indicateur du total de la dette (intérieure et extérieure) contractée ou garantie par l'Etat se situe en deçà du point de repère prévu dans le scénario de référence.** Il n'accuse aucun dépassement dans le scénario de référence. De tels résultats semblent indiquer un risque atténué de surendettement. Toutefois, l'aggravation du risque global de surendettement qui ressort de l'évaluation s'explique par la part importante des arriérés dans l'encours de la dette intérieure (40 %). Dans le scénario de choc le plus extrême (baisse de la croissance du PIB), le ratio VA de la dette/PIB reste au-dessus du point de repère entre 2024 et la fin de la période de projection. L'analyse de sensibilité montre que la dette totale est vulnérable à une diminution du PIB et de la baisse des recettes. En outre, des passifs éventuels pourraient aggraver les problèmes de viabilité. En RCA, ils pourraient essentiellement être imputables à la dette des trois principales entreprises publiques (ENERCA, SODECA, SOCATEL) qui opèrent respectivement dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications. Cette dette, qui est surtout intérieure, est détenue par des banques commerciales et n'a pas été garantie par l'Etat.

## CONCLUSION

11. **L'AVD actualisée confirme que la RCA est exposée à un risque élevé de surendettement extérieur, avec un risque global aggravé par d'importants arriérés intérieurs, et des passifs éventuels pouvant dégrader la dynamique de la dette.** Cela reflète principalement l'effondrement antérieur du PIB, des recettes fiscales et des exportations, ainsi que l'existence d'arriérés extérieurs. D'importants risques pèsent sur les perspectives. Une escalade de la violence provoquerait un recul de la croissance et des recettes et les scénarios alternatifs montrent que la trajectoire de la dette de la RCA est vulnérable aux chocs sur le PIB, les exportations et les recettes. Des passifs éventuels pourraient amplifier les problèmes liés à la vulnérabilité et à la viabilité de la dette. Le ratio VA de la dette extérieure/exportations reste pendant une brève période au-dessus du seuil dans le scénario de référence.

12. **Les autorités partagent l'évaluation des services du FMI.** Dans le droit fil des conclusions, elles restent déterminées à obtenir des dons pour financer les investissements et à contracter des prêts à des conditions très concessionnelles uniquement dans des cas exceptionnels.

<sup>4</sup> Ce test traduit l'effet conjugué d'une baisse du PIB réel et de la croissance des exportations, parallèlement à un recul de l'inflation et à une réduction des flux non générateurs d'endettement (écart type de 0,5 en deçà des moyennes historiques).

**Tableau 1. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38 <sup>1/</sup>**  
(pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>6/</sup> historique	Ecart <sup>6/</sup> type	Projections									
	2015	2016	2017			2018-2023					2024-2038				
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne	2028	2038	Moyenne
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>39.8</b>	<b>36.4</b>	<b>35.5</b>			<b>32.5</b>	<b>30.3</b>	<b>27.5</b>	<b>25.0</b>	<b>22.7</b>	<b>20.4</b>			<b>19.2</b>	<b>22.0</b>
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	39.8	36.4	35.5			32.5	30.3	27.5	25.0	22.7	20.4			19.2	22.0
Variation de la dette extérieure	2.1	-3.4	-0.9			-3.0	-2.2	-2.8	-2.5	-2.3	-2.3			1.0	0.9
Flux générateurs d'endettement net identifiés	11.6	4.3	4.4			6.3	4.9	4.2	3.4	3.0	3.0			1.1	1.1
<b>Déficit courant hors intérêts</b>	<b>8.7</b>	<b>8.2</b>	<b>8.4</b>	<b>7.3</b>	<b>2.3</b>	<b>8.2</b>	<b>7.4</b>	<b>6.8</b>	<b>5.7</b>	<b>5.2</b>	<b>5.0</b>			<b>2.8</b>	<b>2.8</b>
Déficit de la balance des biens et services	22.0	19.1	17.5			18.3	16.4	15.2	13.9	13.1	12.6			9.5	8.0
Exportations	12.6	14.3	15.3			14.7	14.4	14.1	13.9	13.8	13.4			14.0	14.0
Importations	34.6	33.5	32.8			33.0	30.8	29.3	27.9	26.9	26.1			23.5	22.0
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.5	-10.9	-8.9	-7.9	5.0	-9.9	-8.9	-8.2	-8.1	-7.8	-7.5			-7.2	-5.2
<i>dont : officiels</i>	-5.8	-5.2	-3.4			-4.8	-4.1	-3.5	-3.5	-3.4	-3.2			-3.8	-2.6
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.8	0.0	-0.2			-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1			0.6	0.0
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.8</b>	<b>1.8</b>	<b>-0.8</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.1</b>			<b>-1.3</b>	<b>-1.2</b>
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>3.3</b>	<b>-3.5</b>	<b>-3.2</b>			<b>-1.1</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.9</b>			<b>-0.4</b>	<b>-0.5</b>
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.3	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1			0.2	0.2
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	-1.6	-1.4			-1.3	-1.5	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1			-0.6	-0.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	4.8	-2.2	-1.9			...	...	...	...	...	...			...	...
<b>Residuel (3-4) 3/</b>	<b>-9.6</b>	<b>-7.6</b>	<b>-5.3</b>			<b>-9.3</b>	<b>-7.1</b>	<b>-7.0</b>	<b>-5.9</b>	<b>-5.3</b>	<b>-5.3</b>			<b>-0.1</b>	<b>-0.2</b>
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-0.2	0.2			0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	...	...	15.6			15.5	14.7	13.5	12.3	11.2	10.0			8.3	11.5
En pourcentage des exportations	...	...	102.3			105.4	102.4	95.4	88.3	81.5	74.6			59.2	82.1
<b>VA de la dette extérieure CGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>15.6</b>			<b>15.5</b>	<b>14.7</b>	<b>13.5</b>	<b>12.3</b>	<b>11.2</b>	<b>10.0</b>			<b>8.3</b>	<b>11.5</b>
<b>En pourcentage des exportations</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>102.3</b>			<b>105.4</b>	<b>102.4</b>	<b>95.4</b>	<b>88.3</b>	<b>81.5</b>	<b>74.6</b>			<b>59.2</b>	<b>82.1</b>
<b>En pourcentage des recettes publiques</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>188.2</b>			<b>168.1</b>	<b>155.1</b>	<b>137.6</b>	<b>122.2</b>	<b>108.7</b>	<b>94.4</b>			<b>69.0</b>	<b>95.8</b>
<b>Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)</b>	<b>8.3</b>	<b>7.9</b>	<b>2.4</b>			<b>9.2</b>	<b>8.2</b>	<b>6.6</b>	<b>6.5</b>	<b>6.2</b>	<b>8.0</b>			<b>5.5</b>	<b>3.1</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)</b>	<b>8.3</b>	<b>7.9</b>	<b>2.4</b>			<b>9.2</b>	<b>8.2</b>	<b>6.6</b>	<b>6.5</b>	<b>6.2</b>	<b>8.0</b>			<b>5.5</b>	<b>3.1</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)</b>	<b>14.7</b>	<b>13.8</b>	<b>4.4</b>			<b>14.7</b>	<b>12.4</b>	<b>9.5</b>	<b>9.0</b>	<b>8.3</b>	<b>10.2</b>			<b>6.4</b>	<b>3.7</b>
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars)	0.1	0.2	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			0.1	0.2
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.6	11.6	9.3			11.2	9.6	9.6	8.2	7.4	7.4			1.8	1.9
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.8	4.5	4.3	-0.8	12.7	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0			4.9	3.5
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-11.4	6.0	5.6	3.4	8.3	14.1	4.6	4.4	3.7	3.6	3.3			5.6	3.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.9	0.9	0.6	1.8	0.8	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7			0.6	0.9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-10.0	25.6	17.7	3.2	15.9	14.2	7.6	7.6	7.6	7.7	5.5			8.4	6.9
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-14.5	7.2	8.0	7.1	25.3	19.8	2.4	4.3	3.7	5.1	5.1			6.7	6.9
Élément de libéralité des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	...	...	37.0	37.4	51.4	51.4	51.4	51.4			46.7	51.4
Recettes publiques (hors dons en pourcentage du PIB)	7.1	8.2	8.3			9.2	9.5	9.8	10.1	10.3	10.6			12.0	12.0
Flux d'aide (milliards de dollars) 7/	0.1	0.1	0.1			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			0.2	0.3
<i>dont : dons</i>	0.1	0.1	0.1			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			0.1	0.1
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	...			8.9	8.2	7.2	6.5	6.3	6.2			3.4	2.3
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	...	...	...			78.5	88.1	96.6	96.5	96.7	96.8			71.7	65.3
<i>Pour mémoire :</i>															
Nominal GDP (milliards de dollars)	1.6	1.8	1.9			2.3	2.5	2.8	3.0	3.3	3.6			4.6	9.0
PIB nominal (milliards de dollars)	-7.1	10.8	10.2			19.1	9.9	9.6	8.9	8.8	8.5			10.8	6.9
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	...	...	0.3			0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4			0.4	1.0
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	...			2.1	0.7	0.0	-0.1	-0.1	-0.4			0.4	1.0
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	...	...	15.8			15.6	14.8	13.6	12.4	11.3	10.1			8.3	11.5
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	...	...	108.6			111.8	108.5	100.8	93.1	85.8	78.4			60.0	82.9
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	...	...	2.5			9.8	8.6	7.0	6.8	6.6	8.5			5.6	3.2

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations de prix et du taux de change.

4/ La VA de la dette du secteur privé équivaut par hypothèse à sa valeur nominale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les 10 dernières années, compte tenu des données disponibles.

7/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

**Tableau 2. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–38**  
(en pourcentage)

	Projections							2038
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	15	15	13	12	11	10	<b>8</b>	11
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	15	15	15	15	15	16	<b>24</b>	52
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018-2038 2	15	15	14	13	12	11	<b>12</b>	18
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	15	18	20	18	17	15	<b>12</b>	17
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 3/	15	16	17	16	15	13	<b>11</b>	13
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	15	16	16	15	14	12	<b>10</b>	14
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 4/	15	18	20	19	18	16	<b>14</b>	14
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	15	21	29	27	25	23	<b>20</b>	19
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	15	21	19	17	16	14	<b>12</b>	16
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	105	102	95	88	82	75	<b>59</b>	82
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	105	107	106	108	112	116	<b>173</b>	371
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018-2038 2	105	105	99	92	86	80	<b>82</b>	128
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	105	103	96	89	82	75	<b>59</b>	82
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 3/	105	139	185	173	162	151	<b>123</b>	137
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	105	103	96	89	82	75	<b>59</b>	82
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 4/	105	128	144	136	127	120	<b>99</b>	97
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	105	142	187	176	165	156	<b>129</b>	124
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	105	103	96	89	82	75	<b>59</b>	82
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	168	155	138	122	109	94	<b>69</b>	96
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	168	162	154	150	149	146	<b>202</b>	432
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018-2038 2	168	159	142	128	115	101	<b>96</b>	149
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	168	189	203	180	160	139	<b>102</b>	141
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 3/	168	170	176	158	142	125	<b>95</b>	105
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	168	172	167	148	131	114	<b>83</b>	116
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020 4/	168	194	208	188	169	151	<b>115</b>	113
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	168	226	300	271	245	219	<b>168</b>	161
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	168	219	194	172	153	133	<b>97</b>	134

**Tableau 2. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–38 (fin)**  
(en pourcentage)

<b>Ratio service de la dette/exportations</b>								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
<b>Scénario de référence</b>	9	8	7	6	6	8	<b>6</b>	3
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	9	9	8	8	8	11	<b>9</b>	16
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018-2038 2	9	8	7	7	6	8	<b>4</b>	6
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	9	8	7	6	6	8	<b>6</b>	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2	9	10	10	10	10	13	<b>10</b>	6
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	9	8	7	6	6	8	<b>6</b>	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019-;	9	8	7	7	7	9	<b>7</b>	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	9	9	9	9	11	<b>9</b>	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	9	8	7	6	6	8	<b>6</b>	3
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	15	12	10	9	8	10	<b>6</b>	4
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2038 1/	15	13	11	11	11	14	<b>11</b>	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2018-2038 2	15	12	10	9	9	11	<b>5</b>	7
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	15	15	14	13	12	15	<b>9</b>	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2	15	12	10	10	9	11	<b>7</b>	5
B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	15	14	11	11	10	12	<b>8</b>	4
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2019-;	15	12	10	10	9	11	<b>9</b>	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	15	15	14	14	13	16	<b>12</b>	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2019 5/	15	17	13	13	12	14	<b>9</b>	5
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément de libéralité supposé du financement résiduel (c.à-d. en sus du scénario de référence) 6/	50	50	50	50	50	50	<b>50</b>	50

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en dollars), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans le scénario de référence.

3/Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage durevient au niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire des importations en volume).

4/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont précisés à la note 2.

**Tableau 3. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38 <sup>1/</sup>**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>5/</sup>	Écart type <sup>5/</sup>	Est		Projections						
	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2018-2023	2028	2038
<b>Dette du secteur public <sup>1/</sup></b>	64.2	56.0	52.9			47.0	41.9	38.6	35.7	33.0	30.6		30.1	28.7
<i>dont : libellée en devises</i>	39.8	36.4	35.5			32.5	30.3	27.5	25.0	22.7	20.4		19.2	22.0
Variation de la dette du secteur public	-5.0	-8.1	-3.1			-6.0	-5.1	-3.2	-2.9	-2.7	-2.4		1.1	0.4
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2.8	-6.9	-7.7			-6.7	-4.7	-3.6	-3.3	-3.1	-2.9		-0.5	0.6
Déficit primaire	0.1	-2.1	0.8	0.1	2.5	-1.2	-1.0	-0.5	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	1.2	2.2
Recettes et dons	14.3	14.1	13.7			16.6	17.0	16.7	16.3	16.5	16.6		14.0	13.0
<i>dont : dons</i>	7.2	6.0	5.4			7.4	7.6	6.9	6.3	6.1	6.0		2.0	1.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	14.4	12.0	14.5			15.4	16.1	16.2	15.8	15.9	15.9		15.2	15.2
Dynamique automatique de la dette	-1.9	-4.7	-7.5			-5.4	-3.7	-3.1	-2.8	-2.5	-2.3		-1.7	-1.6
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-6.5	-5.9	-3.8			-3.8	-3.4	-2.9	-2.6	-2.4	-2.2		-1.7	-1.6
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-3.3	-3.1	-1.5			-1.6	-1.1	-0.9	-0.8	-0.7	-0.6		-0.7	-0.7
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.2	-2.8	-2.3			-2.2	-2.3	-2.0	-1.8	-1.7	-1.6		-1.0	-0.9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	4.5	1.1	-3.7			-1.7	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1		...	...
Dénominateur = 1+g	1.0	1.0	1.0			1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1		1.0	1.0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.0	-0.1	-1.0			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou éventuels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPE et autres)	-1.0	-0.1	-1.0			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., re capitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-2.2	-1.2	4.6			0.8	-0.4	0.4	0.4	0.4	0.5		1.6	-0.1
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>														
<b>VA de la dette du secteur public</b>	...	...	33.1			29.9	26.3	24.6	23.0	21.6	20.2		19.2	18.2
<i>dont : libellée en devises</i>	...	...	15.6			15.5	14.7	13.5	12.3	11.2	10.0		8.3	11.5
<i>dont : extérieure</i>	...	...	15.6			15.5	14.7	13.5	12.3	11.2	10.0		8.3	11.5
VA des passifs éventuels (non inclus dans dette du secteur public)	...	...	...			...	...	...	...	...	...		...	...
Besoin de financement brut <sup>2/</sup>	1.3	-0.8	2.1			1.1	1.0	1.2	1.1	0.9	1.0		2.4	2.8
milliards de dollars	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.1	0.3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	...	...	241.4			180.0	154.1	147.7	141.1	131.1	122.0		136.8	139.7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	...	...	397.9			325.6	277.0	251.7	228.8	208.4	190.6		159.6	151.3
<i>dont : extérieure <sup>3/</sup></i>	...	...	188.2			168.1	155.1	137.6	122.2	108.7	94.4		69.0	95.8
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) <sup>4/</sup>	8.9	9.4	3.8			9.1	7.7	6.3	6.2	5.9	7.1		5.7	3.4
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) <sup>4/</sup>	18.0	16.3	6.2			16.5	13.9	10.8	10.1	9.4	11.1		6.6	3.7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	5.1	6.0	3.9			4.8	4.1	2.7	2.4	2.1	1.8		0.1	1.8
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.8	4.5	4.3	-0.8	12.7	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9	3.5	3.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	0.9	0.6	1.8	0.8	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.9	0.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.0	-5.0	-2.6	-0.2	6.1	-2.8	-2.0	-1.6	-1.5	-1.4	-1.5	-1.8	-3.0	...
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	13.3	3.2	-10.9	2.5	7.5	-5.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.2	6.3	3.5	5.1	2.9	3.9	3.4	3.2	3.0	2.9	2.9	3.2	3.3	3.3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en pourcentage)	24.3	-12.4	25.5	3.7	11.8	11.1	9.3	5.8	2.5	5.6	5.1	6.6	3.5	3.4
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	...	...	...	...	...	37.0	37.4	51.4	51.4	51.4	51.4	46.7	51.4	51.4

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

<sup>1/</sup> [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administrations publiques ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

<sup>2/</sup> Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette et des l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

<sup>3/</sup> Hors dons.

<sup>4/</sup> Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

<sup>5/</sup> Les moyennes historiques et les écarts types sont en général calculés sur les 10 dernières années, compte tenu des données disponibles.

**Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2018–38**

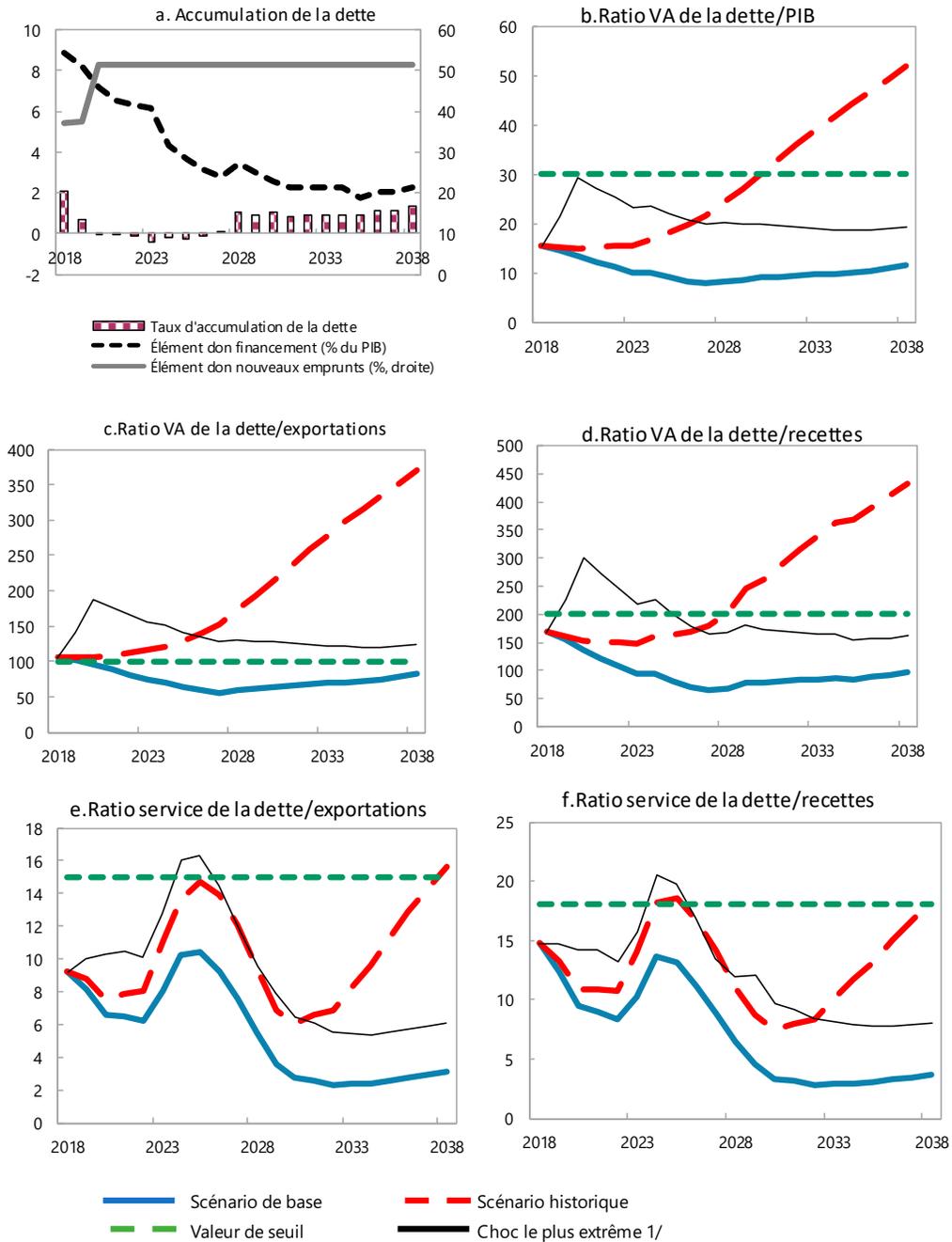
	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	30	26	25	23	22	20	19	18
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	30	28	28	28	28	29	29	19
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2018	30	26	24	22	20	19	12	-2
A3. Croissance du PIB constamment plus faible 1/	30	27	26	26	25	25	34	70
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	30	33	40	39	39	39	50	65
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	30	28	28	26	24	23	22	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	30	31	34	33	32	32	37	46
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2019	30	32	30	28	26	24	20	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2019	30	31	29	27	26	24	23	20
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	180	154	148	141	131	122	137	140
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	180	162	162	162	158	155	191	128
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2018	180	153	145	136	124	113	88	-12
A3. Croissance du PIB constamment plus faible 1/	180	157	154	152	147	144	232	507
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	180	176	199	204	204	204	334	486
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	180	164	167	159	148	138	155	151
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	180	171	181	182	177	174	257	347
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2019	180	188	179	170	157	145	146	131
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2019	180	183	176	168	156	146	164	157
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	9	8	6	6	6	7	6	3
<b>A. Autres scénarios</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	9	8	7	7	7	9	8	4
A2. Solde primaire inchangé par rapport à 2018	9	8	6	6	6	7	5	-1
A3. Croissance du PIB constamment plus faible 1/	9	8	7	7	6	8	8	13
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	9	9	8	8	8	10	10	16
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2019-2020	9	8	7	7	6	7	6	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	9	8	7	8	7	9	8	11
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2019	9	9	9	9	8	10	8	6
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2019	9	8	7	7	6	7	6	5

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ La croissance du PIB réel est, par hypothèse, à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Dons inclus par définition.

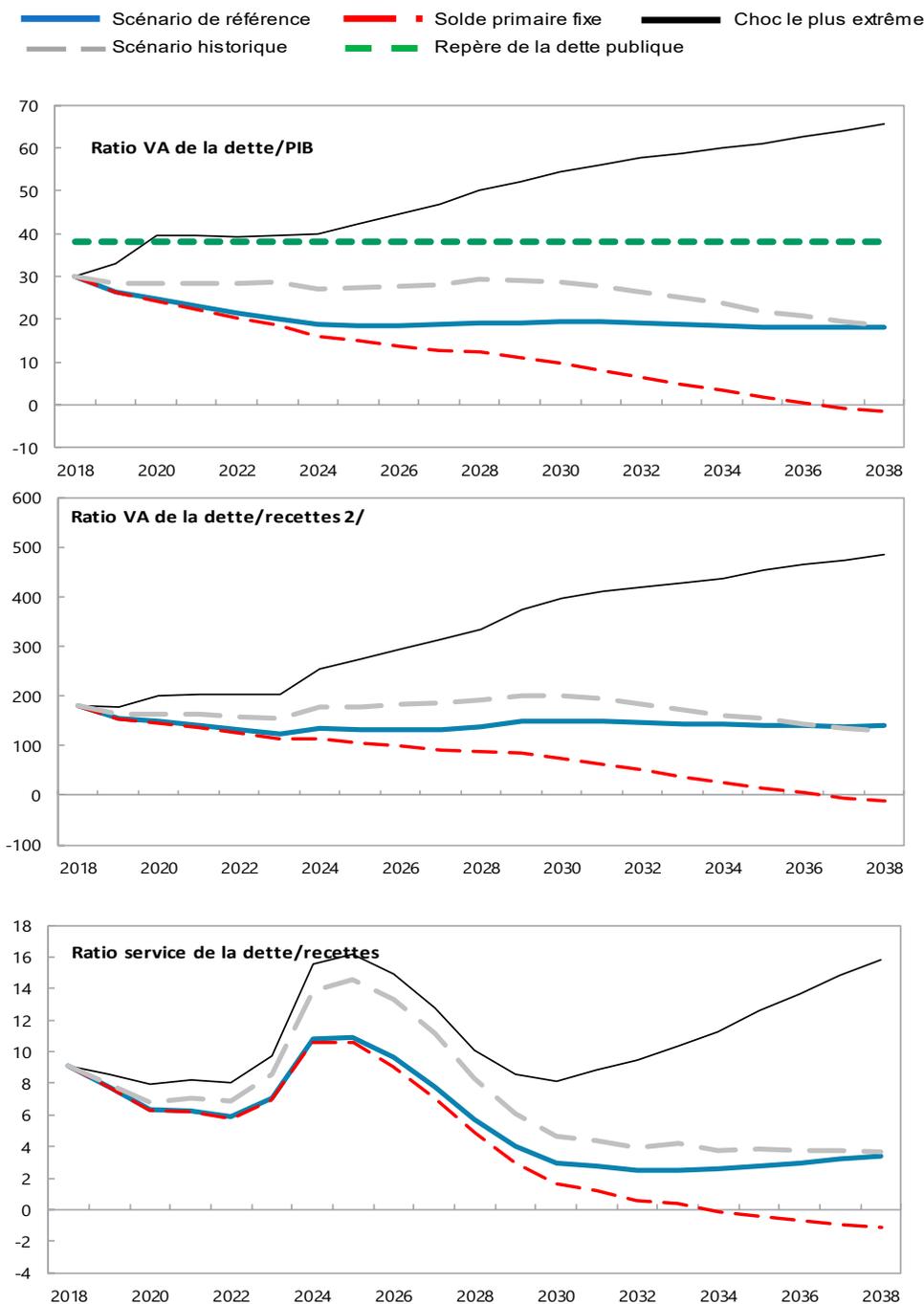
**Graphique 1. République centrafricaine : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios alternatifs, 2018–38 <sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé jusqu'en 2028. Cela correspond à un choc de type ombinaison aux graphiques b., c. et f. et de type exportations au graphique e..

**Graphique 2. République centrafricaine : indicateurs de la dette publique**  
**Selon divers scénarios alternatifs, 2018–38**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé jusqu'en 2028.

2/ Dons inclus par définition.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, administrateur pour la  
République centrafricaine, de M. Sidi Bouna, conseiller principal de l'administrateur,  
et de M. Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur**

**2 juillet 2018**

Les autorités centrafricaines apprécient les entretiens francs et constructifs tenus avec les services du FMI dans le contexte de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles reconnaissent que le programme actuel appuyé par la FEC, qui met l'accent sur la stabilité macroéconomique, la réduction de la pauvreté et une croissance durable et inclusive, occupe une place importante dans les efforts déployés par le gouvernement en matière de réforme et de consolidation de la paix. En outre, la mise en œuvre du programme continue de renforcer le cadre macroéconomique du pays et reste alignée sur la stratégie régionale de sortie de crise préconisée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Malgré un environnement sécuritaire et humanitaire difficile, les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC demeurent satisfaisants, et les perspectives économiques du pays restent favorables. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs de fin décembre 2017 ont été respectés, à l'exception du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs et de l'objectif indicatif des recettes intérieures. En même temps, deux repères structurels sur trois pour la fin décembre 2017 ont été mis en œuvre, mais avec un certain retard. Les autorités continuent de faire preuve d'un engagement ferme à l'égard des objectifs du programme, comme en témoigne le dépôt récent au Parlement d'un budget révisé pour 2018, qui comprend plusieurs mesures d'augmentation des recettes.

### **Évolution économique récente, risques et perspectives**

La croissance économique de la République centrafricaine demeure forte; elle devrait atteindre 4,3 % en 2017, soutenue par la construction, l'exploitation forestière et le secteur du diamant. L'amélioration de l'approvisionnement alimentaire s'est traduite par une légère baisse de l'inflation, de 4,6 % en 2016 à 4,1 % en 2017.

Bien que la rationalisation des dépenses par les autorités ait contribué à contenir la masse salariale, la mobilisation des recettes intérieures a été plus faible que prévu en raison de la baisse des recettes forestières, de l'insuffisance du recouvrement des arriérés d'impôts et des lacunes de l'administration fiscale. En conséquence, on estime que le déficit primaire a augmenté en 2017. Néanmoins, une gestion prudente de l'endettement a contribué à réduire la dette publique de 56 % du PIB en 2016 à 52,9 % en 2017. Le déficit des transactions courantes s'est stabilisé en partie grâce à l'amélioration de la sylviculture et des exportations de diamants.

À moyen terme, les risques potentiels pour le programme de réformes de la République centrafricaine comprennent des conditions de sécurité instables, une coordination institutionnelle insuffisante, une augmentation des prix du pétrole et des retards dans l'aide budgétaire apportée par les partenaires au développement. Malgré un environnement difficile, les perspectives économiques restent positives; la croissance du PIB devrait atteindre 4,3 % en 2018, soutenue par le dynamisme des secteurs de la construction et de l'exploitation forestière, et par la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA). Pour 2018-2021, la croissance du PIB devrait atteindre 5 % et l'inflation moyenne se stabiliser à 3 % environ.

### **Politique budgétaire et gestion de la dette et des finances publiques**

La politique budgétaire des autorités centrafricaines restera axée sur une meilleure mobilisation des recettes intérieures et l'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques, en privilégiant trois domaines d'action.

En réponse à l'insuffisance des recettes en 2017, le budget de 2018 a été révisé pour comprendre de nouvelles mesures fiscales et douanières, notamment une augmentation des taxes sur l'exploitation forestière et l'exportation de diamants, une augmentation du prix de référence du bois, une amélioration du recouvrement de l'impôt sur le revenu et le versement des recettes des provinces au compte unique du Trésor, des frais d'utilisation des routes et des frais de service universel. En outre, le gouvernement collaborera avec l'assistance technique du FMI pour améliorer les déclarations fiscales, la collecte des arriérés d'impôts et l'échange d'informations entre l'administration fiscale (DGID) et l'administration douanière (DGDDI).

Par ailleurs, les autorités ont réduit le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles pour les forces de sécurité, les universités, les hôpitaux et les établissements pénitentiaires. Elles exerceront un contrôle plus strict sur les fonds de trésorerie et les caisses d'avances, afin de les clôturer d'ici la fin de l'année. Les autres mesures visant à renforcer l'efficacité des dépenses publiques comprennent la publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget, une supervision stricte par le ministère des finances, une législation sur les entreprises publiques et une révision du code des marchés publics.

Depuis l'approbation du programme FEC en juillet 2016, l'amélioration de la gestion et de la réduction de la dette reste un objectif important pour les autorités. À cet égard, le gouvernement s'engage à mettre complètement en œuvre sa stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, qui porte déjà des fruits. Comme l'a confirmé un audit international, le remboursement des arriérés procède conformément aux engagements du programme. Les autorités ont bien progressé dans leurs discussions avec les créanciers étrangers, qui ont donné lieu à des résultats positifs reconnus par les services du FMI. Les négociations avec d'autres créanciers privés et non membres du Club de Paris progressent de manière satisfaisante.

## **Réformes du secteur financier et développement du secteur privé**

Reconnaissant l'importance cruciale du système financier pour le soutien de la reprise économique, les autorités redoublent d'efforts pour remédier aux vulnérabilités, en collaboration avec les autorités régionales. Elles prendront les mesures nécessaires pour assurer la stabilité financière en améliorant la surveillance, la gouvernance et la conformité réglementaire du système bancaire. Parallèlement, l'amélioration de l'intermédiation financière se poursuivra, notamment par la mise en œuvre des recommandations du Conseil national du crédit.

Les problèmes politiques et sécuritaires récents ont eu de graves répercussions sur les capacités institutionnelles du pays et sur le bien-être de la population. Par conséquent, les autorités considèrent comme prioritaire la mise en place de conditions propices à un développement harmonieux. Leur stratégie de redressement dans ces domaines repose sur le succès de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) qui, à son tour, exige un renforcement continu des capacités par le FMI et d'autres partenaires au développement. Des progrès notables sont en cours dans le cadre de ce plan, comme en témoigne la réalisation récente d'importants projets d'infrastructure, en collaboration avec la Banque mondiale.

Dans le but d'améliorer le climat des affaires, plusieurs réformes sont en cours, les priorités des autorités étant axées sur la promotion du dialogue entre les secteurs public et privé et la mise en œuvre d'une charte de l'investissement actualisée. Enfin, le gouvernement entreprendra des réformes visant à accroître la transparence dans le secteur minier ainsi que l'efficacité du système judiciaire, afin de rétablir la confiance et la crédibilité.

## **Conclusion**

Avec l'appui de l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit, le programme économique et financier de la République centrafricaine reste essentiel pour préserver la stabilité macroéconomique et externe, et pour soutenir la reprise économique. Étant donné les progrès réalisés et les mesures prises, les autorités seraient reconnaissantes au conseil d'administration du FMI d'achever la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, et demandent des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation ainsi qu'une modification de critères.